

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2023  
N° 2023- 11**

**Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration  
du 23 juin 2023**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 8 décembre 2023,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le procès-verbal du Conseil d'administration du 23 juin 2023 joint à la présente délibération est approuvé.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

La Présidente

DocuSigned by:  
**PRADA BORDENAVE Emmanuelle**  
44323BD3284A403...  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 JUIN 2023

### Présentiel et Audio/Vidéo conférence

#### Membres participants :

##### Présidente,

Mme Emmanuelle PRADA-BORDENAVE, conseillère d'État.

##### Représentants de l'État :

M. Thierry COURTINE, chef du service de la recherche et de l'innovation, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire ;

M. Emmanuel de LANVERSIN, directeur adjoint de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire.

M. Patrick SOULÉ, adjoint au directeur général de la prévention des risques, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, titulaire ;

Mme Édith MÉRILLON, sous-directrice de la gouvernance et du pilotage, Service gouvernance et gestion de la politique agricole commune, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, titulaire ;

M. Thierry DELDICQUE, adjoint au service du numérique, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, titulaire, donne pouvoir à Mme Édith MÉRILLON ;

M. le colonel Jean-Guillaume MOALIC, État-major des Armées, ministère des Armées, titulaire ;

M. Pascal ESTRAILLIER, conseiller scientifique, chargé de mission, direction générale de la recherche et de l'innovation, ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, titulaire ;

M. Ulric de la BATUT, chef du bureau logement, ville et territoires, direction du Budget, ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, titulaire ;

Mme Isabelle OUDET-GIAMARCHI, sous-directrice des missions foncières de la fiscalité du patrimoine et des statistiques, sous-direction GF-3, ministère de l'action et des comptes publics, titulaire ;

M. Pierre CHASTANET, chef du pôle transverse d'information géographique et de géomatique, direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, titulaire.

##### Représentants de la filière forestière :

Mme Valérie METRICH-HECQUET, directrice générale de l'Office National des Forêts, donne pouvoir à Mme la Présidente.

##### Personnalités qualifiées :

Mme Blandine VINSON-ROUCHON, ingénieure générale de l'armement 2<sup>e</sup> section.

##### Représentants du personnel :

M. Éric PEYROUSE, titulaire (CFDT) ;

Mme Pascale FAVÉ, titulaire (CFDT), absente, donne pouvoir à M. Éric PEYROUSE ;

M. Timothée ROYER, titulaire (CFDT) ;

Mme Anne SAMICA, titulaire (CGT) ;

M. Benjamin BRIANT, titulaire (CGT), absent, donne pouvoir à Mme Anne SAMICA ;

M. Philippe DUMOULIN, titulaire (UNSA).

### **Membres titulaires absents excusés :**

M. Joseph PASCUAL, président de l'Ordre des géomètres experts ;  
Mme Laurence FORTIN, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne ;  
M. Charles HUOT, président du pôle de compétitivité Cap Digital, fondateur et président-directeur général de People in the Sun ;  
M. Roland de LARY, directeur général du Centre national de la propriété forestière ;  
M. Jean-Michel SERVANT, président de l'interprofession nationale France Bois Forêt.

### **Participant avec voix consultative :**

M. Benoît DINGREMONT, contrôleur budgétaire de l'IGN ;  
M. Sébastien SORIANO, directeur général de l'IGN ;  
M. Frédéric DEVAUX, agent comptable de l'IGN.

### **Participant également à la séance sans voix délibérative :**

Mme Claire SALLENAVE, sous-directrice de l'animation scientifique et technique, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, suppléante ;  
M. Matthieu LE MASSON, suppléant (CGT) ;  
Mme Oriane GAUFFRE, cheffe du bureau de la tutelle, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;  
M. Alain BLAZEKOVIC, chargé de tutelle de l'IGN, service de la recherche et de l'innovation, Commissariat général au développement durable ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ;  
Mme Magali STOLL, directrice générale adjointe de l'IGN ;  
Mme Jeanne STRAUSZ, secrétaire générale de l'IGN ;  
Mme Cécile BORGES-LEMARIÉ, secrétaire générale adjointe de l'IGN ;  
Mme Christelle DION, assistante de la secrétaire générale de l'IGN ;  
M. Jérôme GIUDICELLI, directeur des ressources humaines de l'IGN ;  
M. Guillaume MELLIER, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;  
Mme Dominique JEANDOT, directrice de la communication de l'IGN ;  
Mme Blandine MARCHAND, directrice des systèmes d'information de l'IGN ;  
M. Philippe GERBE, directeur des opérations et des territoires de l'IGN ;  
M. Jean-Luc COUSIN, directeur adjoint des systèmes d'information de l'IGN ;  
M. Claude PÉNICAND, directeur adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques de l'IGN ;  
M. Igor CAMBRESY, chef du service de l'immobilier et de la logistique de l'IGN ;  
Mme Virginie QUEDEVILLE, cheffe adjointe du service de l'immobilier et de la logistique ;  
Mme Catherine DESTANDAU, chef du service des achats et des marchés de l'IGN ;  
Mme Hélène BUISSART, chef de projet MOE Lidar HD à l'IGN ;  
M. Laurent DELGADO, directeur du projet Géoplateforme à l'IGN ;  
M. Grégoire MAILLET, chef adjoint du service de l'imagerie et de l'aéronautique de l'IGN ;  
M. Loïc GONDOL, chef de projet MOA Lidar HD à l'IGN ;  
M. Jonathan RENAULT, pilote du programme Géoplateforme à l'IGN.

Nombre de personnes ayant voix délibérative : 19.

## ***Ouverture de la séance du conseil d'administration à 9 h 35.***

**Mme la Présidente** indique un changement dans la composition des représentants du personnel désignés par la CFDT : Madame Gombert et Monsieur Pelle remplacent respectivement M. Bourassin et Mme Chedal-Anglay.

Avant de commencer la séance, Mme la Présidente souhaite rendre hommage à Madame Ousset, décédée récemment. Elle était membre du Conseil d'administration depuis 2020, représentant le ministère des Armées ; elle était un membre actif de cette instance, suivant les travaux de façon très attentive. Elle était partenaire de l'IGN depuis plus de vingt ans, si bien que beaucoup d'agents de l'IGN avaient travaillé et échangé avec elle et qu'ils ont été très touchés par son décès. Elle était associée au montage et au suivi de projets géographiques de Défense. Elle était présidente de la section spécialisée de Défense du Conseil scientifique et technique de l'IGN et elle était représentante du ministère des Armées au Conseil de perfectionnement de l'École nationale des sciences géographiques. Cette personne a beaucoup apporté à l'Institut mais plus largement à notre pays. Son engagement auprès de l'IGN et des projets du ministère des Armées est salué. Les pensées du Conseil d'administration vont à ses proches ainsi qu'à sa famille.

*(Minute de silence)*

**Mme la Présidente** s'enquiert d'éventuelles déclarations liminaires.

**Mme Anne SAMICA (CGT)** donne lecture, dans la perspective des discussions budgétaires des prochains mois, de la déclaration de la CGT annexée au présent procès-verbal.

---

## **1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 10 mars 2023 (délibération n° 4)**

---

**Mme la Présidente** vérifie que toutes les observations ont pu être transmises sur le procès-verbal du précédent Conseil d'administration, puis procède au vote.

**La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité des membres votants.**

Pour : 19                      Abstention : 0                      Contre : 0

---

## **2 Point d'étape par le directeur général de l'IGN sur les priorités de l'établissement**

---

**M. Sébastien SORIANO** évoque, en premier lieu, l'actualité gouvernementale marquée par une ambition forte en termes de « RH numériques de l'Etat », en particulier avec la publication d'un rapport de l'IGF<sup>1</sup> et du CGE<sup>2</sup>. L'établissement a pris la décision de renforcer les promotions d'ITGCE<sup>3</sup>, de transformer la formation des géomètres de l'IGN en licence professionnelle, il se met donc en mesure via l'ENSG de contribuer à cet effort de RH numériques de l'État. D'autre part la carte des

---

<sup>1</sup> Inspection Générale des Finances

<sup>2</sup> Conférence des grandes écoles

<sup>3</sup> Ingénieur des Travaux Géographiques et Cartographiques de l'Etat

emplois de l'IGN a été refondue et se déclinera à l'automne pour rattacher chaque agent de l'Institut aux différents emplois et compétences et pour créer des aires de mobilité, permettant aux agents de se repérer et de se construire plus facilement un avenir professionnel. De plus, le travail sur l'organisation et le temps de travail à l'IGN a fait l'objet de multiples négociations, ayant abouti récemment à l'adoption de textes en CSA<sup>4</sup>, qui devront se traduire par des textes adoptés au niveau ministériel. En outre, un travail a commencé sur la rémunération des contractuels.

S'agissant des activités d'impression de cartes papier, dans la continuité du plan #IGN2021, la décision a été prise de transformer ces activités d'impression de cartes papier par une sous-traitance d'impression offset des grandes séries et par l'achat d'une presse numérique pour les petits tirages. L'installation de l'ensemble des activités d'impression, découpe et pliage se fera sur le site de Villefranche-sur-Cher avec un certain nombre de reconversions associées.

Lors de la Commission de la stratégie de l'an dernier avait été abordée la question de la participation de l'IGN à la planification écologique. Cette participation devient de plus en plus visible, au-delà du chantier emblématique de l'artificialisation des sols, avec la publication prochaine de l'observatoire des forêts françaises, acté dans le cadre des Assises des forêts et du bois, qui est un bel outil rassemblant des données de l'ensemble des acteurs de la forêt avec une dimension inédite de data visualisation, cartographie et croisement de données et dont les déclinaisons territoriales sont très attendues de la part des acteurs territoriaux. Un portail des énergies renouvelables est également lancé, à la demande de la ministre de la Transition énergétique dans le cadre de la loi « Accélération », qui rassemble avec le Cerema l'ensemble des informations disponibles. Ce portail a été lancé en deux mois et est donc encore perfectible, cette agilité traduit une démarche itérative pour améliorer l'outil, c'est un bel exemple de l'intervention de l'IGN en tant qu'opérateur de la donnée au service de la planification écologique.

Deux sujets structurels permettant de mieux contribuer à la planification sont à mentionner. Tout d'abord, concernant le mixte technologique (qui avait été abordé lors du précédent Conseil d'administration notamment au travers de l'intervention du président du CNES), l'adoption d'une feuille de route est prévue en septembre afin de mieux intégrer les sources satellitaires dans les travaux. Quant à Datalliance, déjà évoqué sous le nom Forum IGNFab, il s'agit d'un réseau groupant autour de l'IGN une dizaine de start-ups de son secteur en capacité d'industrialiser rapidement des contributions sur différents thèmes (la forêt, la prévention des risques, le suivi du trait de côte, de la biodiversité...), pouvant ainsi contribuer à la démarche de planification écologique, dans une alliance nouvelle à construire. L'IGN se présente ainsi, vis-à-vis de ses donneurs d'ordre traditionnels, de manière groupée avec ces start-ups pour répondre ensemble à leurs besoins.

En appui au ministère des Armées, l'IGN a répondu à des sollicitations de montée en puissance des capacités de l'Institut, notamment sur le site de Creil, avec de nouveaux recrutements qui sont en cours. De nouvelles dispositions d'intelligence artificielle permettant d'automatiser les processus sont aussi en cours de définition dans le cadre de productions pour ce ministère, avec lequel des discussions se poursuivent pour établir des priorités sur les productions.

---

<sup>4</sup> Comité Social d'Administration

**Mme la Présidente** remercie le directeur général pour cette présentation. Elle souligne la volonté de redonner aux géomètres une place sur laquelle des doutes avaient été émis, compte tenu des technologies modernes. Le réengagement profond de l'IGN à leur égard est à saluer, pour donner à ce métier toute sa noblesse avec les technologies nouvelles. C'est un métier qui a retrouvé sa place et ses outils. Les observatoires mis en place par les pouvoirs publics sont également à saluer, témoignant de la reconnaissance par les pouvoirs publics de l'excellence de l'IGN, de ses agents et de ses outils, permettant d'avoir confiance et d'être certain de la qualité de l'information pour garantir la démarche. S'agissant de Datalliance, la démarche montre que l'IGN n'est pas seul mais travaille avec un écosystème, emportant avec lui ceux qui montent en compétences et permettant à l'économie française de bénéficier de concours de petites et moyennes entreprises compétentes dans le champ de la géomatique, à la disposition des acteurs privés et des pouvoirs publics. Mme la Présidente tient ainsi à saluer à travers ces trois points l'engagement de l'établissement et de ses agents.

**Mme Edith MERILLON** remercie l'IGN pour la qualité de l'observatoire des forêts françaises, très bel outil répondant aux besoins de la filière forestière.

**M. Thierry COURTINE** rappelle que dans le contexte de planification écologique, le suivi territorial est un enjeu fort et, à ce titre, le Secrétariat général à la planification écologique mène un travail important autour des données de l'environnement, à structurer, à valoriser et à représenter, pour mieux piloter et évaluer les politiques publiques. L'IGN se positionne sur ces sujets à travers un certain nombre de projets, comme le Lidar, le jumeau numérique et la Géoplateforme comme outil permettant d'échanger entre les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

**Mme Blandine VINSON-ROUCHON** demande s'il serait possible d'avoir ultérieurement une présentation du volet RH sur la cartographie des emplois et la politique de suivi des compétences et mobilités. Tous les organismes sont, en effet, confrontés à la problématique de fidéliser les compétences et, pour répondre à cet enjeu, il peut être pertinent de s'inspirer et partager les pratiques.

**M. Sébastien SORIANO** approuve cette idée. Il précise que des liens ont été créés avec la DRH de la DGA y compris sur des sujets de mobilité de personnels.

**Mme la Présidente** estime que cette présentation de perspectives plus larges en matière d'emplois et de compétences pourrait accompagner celle du bilan social, dans un prochain Conseil d'administration.

---

### 3 Marchés

---

#### a. Attribution de la vente du matériel de l'imprimerie de Saint-Mandé (décision n°5)

**Mme Jeanne STRAUZ**, Secrétaire générale, précise que le point concerne la vente du matériel d'imprimerie, qui nécessite, vu le montant supérieur à 800 000 euros l'approbation du Conseil d'administration.

**M. Philippe GERBE**, direction des Opérations et Territoires présente le point. Suite à la baisse des impressions offset, une décision a été prise, il y a plus d'un an, de vendre la presse offset, un graveur de plaques (computer to plate CTP) et un ancien massicot, et de faire évoluer le système d'impression, en renforçant le pôle d'impression à Villefranche-sur-Cher avec l'achat d'une presse numérique. Une offre de vente a été publiée en février dernier, 11 propositions ont été reçues, mais seules 4 proposaient la reprise de l'ensemble de l'équipement, ce qui était préférable au niveau logistique. La société qui a fait à la fois la meilleure offre financière et la meilleure offre technique d'enlèvement est Koenig & Bauer (KBA), pour 1,125 million d'euros. Cette société connaît bien l'état de la presse puisqu'elle est titulaire du marché de maintenance.

**Mme Anne SAMICA** souhaite, au nom de la CGT, apporter les commentaires suivants par rapport à l'ensemble des marchés. Elle considère que ce Conseil d'administration est généralement une occasion de faire des « cadeaux » au secteur privé, y compris par le recours à la sous-traitance, comme s'il n'existait aucune autre solution, comme l'embauche d'agents sous statut. La logique de sous-traitance à tout-va conduirait à terme à la suppression des services publics, à la perte des savoir-faire, à la désorganisation des services, à une pression permanente sur les personnels et à une détérioration des conditions de travail et du service rendu à la population, avec le leitmotiv porté par la direction d'une politique orientée pour rendre service aux entreprises privées, à leurs intérêts. La CGT ne se satisfait pas de cette soi-disant fatalité et continuera à lutter contre cette politique de « casse » du service public. La CGT votera donc contre toutes les délibérations actant de la sous-traitance et de la privatisation des activités.

**Mme la Présidente** demande si ces propos servent d'explication de vote concernant la vente du matériel d'impression.

**Mme Anne SAMICA** le confirme puisqu'on privatise l'imprimerie.

**Mme la Présidente** rappelle que dans les transactions, l'intérêt financier de l'État doit être respecté. Tel est le rôle de la Commission des marchés puis du Contrôleur budgétaire, qui doit vérifier que des libéralités portant atteinte aux intérêts publics n'ont pas été consenties à l'occasion d'un contrat de vente ou d'achat.

**M. Timothée ROYER** s'interroge sur la valeur de reprise du CTP. La valeur nette comptable est de 79 000 euros alors que le rachat est chiffré à 4 500 euros, laissant penser que le CTP n'est pas racheté à son juste prix.

**M. Frédéric DEVAUX**, agent comptable, observe que le rapprochement entre la valeur de marché de l'ensemble et la valeur nette comptable inscrite au bilan montre une plus-value pour l'ensemble de l'opération. L'élément technique qu'est le CTP à lui seul présente peu d'intérêt : c'est l'ensemble qui en présente. De plus, l'amortissement mis en place, assez atypique avait été défini après une étude car l'IGN avait peu d'éléments de comparaison sur des matériels aussi techniques. Cependant, il est finalement assez proche de la valeur de marché, ce qui est rassurant sur la valorisation des éléments inscrits à l'actif du bilan.

**M. Philippe GERBE** précise que l'ingénieur ayant effectué les études sur l'imprimerie indique qu'une société proposait de reprendre le CTP seul, pour 10 000 euros, et pas le reste, ce qui aurait entraîné des surcoûts d'enlèvement pour l'IGN.

**Mme la Présidente** met la délibération aux voix.

**La délibération n°5 est adoptée à la majorité des membres votants.**

Pour : 12

Abstention : 4 (3 CFDT, 1 UNSA)

Contre : 2 (CGT)

## **b. Attribution de l'accord-cadre relatif à la prestation d'impressions offset grand format (délibération n°6)**

**M. Philippe GERBE**, présente l'accord-cadre d'offset grand format. Les grands formats, recto-verso, sont spécifiques, et nécessitent de plus un calage fin des couleurs. Peu de sociétés sont capables de répondre à ces spécificités. La sous-traitance de ces formats est estimée à environ 1 million d'impressions par an pour les années à venir.

L'appel d'offres s'est fait en deux temps. Un appel à candidatures a été publié en janvier dernier auquel quatre candidats ont répondu et ont été retenus pour soumettre une offre et procéder à des impressions tests. Celles-ci ont montré des différences de qualité d'impression et de conditionnement assez importantes. La Commission des marchés du 24 mai 2023 a proposé de retenir Aubin Imprimeur, société située près de Poitiers, qui a présenté le meilleur dossier technique et fait un très bon test d'impression. La distance géographique entre le centre de Villefranche et le lieu d'impression a été prise en compte pour des questions environnementales et de délais, et il se trouve que les quatre candidats impriment tous dans la moitié Nord de la France.

Le coût complet d'impression serait de l'ordre de 80 centimes en moyenne pour une carte, alors qu'aujourd'hui le coût est d'un peu plus de 1,10 euro. Le marché est évalué à 2 millions d'euros sur quatre ans. Il faut préciser que l'IGN continuera de faire fabriquer le papier cartographique et de le fournir à l'imprimeur afin d'éviter un déchirement trop rapide au niveau du pliage pour les utilisateurs.

**Mme la Présidente** demande à M. Patrick Soulé s'il souhaite apporter l'éclairage de la Commission des marchés.

**M. Patrick SOULÉ** indique que la Commission des marchés a débattu de la pertinence de vendre le matériel de l'imprimerie et de sous-traiter une partie des impressions, dont le nombre est en baisse. Il a semblé pertinent de faire fabriquer des cartes dans ces conditions, à un coût moindre, tout en conservant la maîtrise de la qualité et de l'étape finale de pliage. Les débats ont montré qu'il semblait pertinent de choisir Aubin imprimeur.

**M. Philippe DUMOULIN (UNSA)** fait remarquer que la pertinence économique a été évoquée, mais pose la question de la pertinence et des conséquences humaines de ce remplacement.

**M. Philippe GERBE** répond que l'arrêt de l'impression offset interne nécessite un accompagnement humain important. Le département Impression de Saint-Mandé a vocation à être fermé cet automne. Quatre agents vont renforcer le pôle de Villefranche-sur-Cher (pliage et impression sur presse numérique), sur appel à volontariat. L'un d'entre eux est déjà parti l'année dernière, volontairement. D'autres agents vont renforcer le pilotage des impressions et du marché depuis Saint-Mandé. Deux agents seront reconvertis : un imprimeur devrait rejoindre le pôle de reprographie du Secrétariat Général, et le second continue ses activités qui majoritairement ne relèvent pas de l'imprimerie.

**Mme Anne SAMICA (CGT)** affirme que tous les cas n'ont pas été pris en compte, au moins une personne « est laissée sur le carreau ». Elle précise qu'aucune réflexion d'ensemble n'a été menée sur le bien être des personnes et que ce changement induit des risques psychosociaux.

**M. Sébastien SORIANO** déclare qu'une très grande attention a été portée aux personnes, et à cet égard il remercie la direction des ressources humaines et la direction des opérations et des territoires. La présentation du dossier en CSA s'est déroulée normalement. Le directeur général estime que les discours « éthérés » sur ce thème ne servent pas les agents concernés.



**M. Timothée ROYER (CFDT)** espère que l'administration s'est assurée que l'IGN ne se retrouvera pas sans moyens d'impression internes, étant donné qu'il ne voit pas à l'ordre du jour l'achat d'une presse numérique.

**Mme la Présidente** rappelle que tous les achats ne sont pas validés par le Conseil d'administration et demande à M. Philippe Gerbe s'il peut apporter un éclairage.

**M. Philippe GERBE** se veut rassurant : la procédure est en cours pour l'achat de la presse numérique, dont le montant estimé est inférieur à 1 million d'euros, nettement inférieur au seuil de 2 millions d'euros pour la passation de marchés de fournitures devant le Conseil d'administration. Le marché d'impression sera utilisé en attendant l'arrivée de la presse numérique.

**Mme la Présidente** met la délibération aux voix.

**La délibération n°6 est adoptée à la majorité des membres votants.**

Pour : 12

Abstention : 4 (3 CFDT, 1 UNSA)

Contre : 2 (CGT)

### **c. Attribution de l'accord-cadre relatif à l'acquisition aéroportée et au traitement de données pour la production d'ortho-images PCRS (délibération n°7)**

**M. Philippe GERBE** présente l'accord-cadre relatif à l'acquisition aéroportée et au traitement de données pour la production d'ortho images PCRS, il rappelle que l'IGN a reçu en 2019 un mandat de la DGPR<sup>5</sup> pour faciliter la création des ortho-images à 5 cm, dont l'intérêt est notamment de voir les détails des réseaux enterrés au niveau de leur interface avec le sol : notamment les bouches d'égout et bouches d'eau. Près de la moitié du territoire a été couverte par ce traitement, et l'IGN a piloté la moitié de ces productions, qui sont lourdes et longues et requièrent un plus grand nombre d'heures de vol. Environ 100 000 images sont nécessaires pour un département, contre 5 000 images pour une couverture à 20 cm.

Deux étés sont généralement nécessaires pour réaliser ces couvertures à 5 cm. Les marchés sont passés pour une durée de trois ans. Or, l'accord-cadre précédent ne peut plus être utilisé pour ces acquisitions depuis juillet 2022. Le souhait est que le nouvel accord-cadre permette de faire appel à plusieurs acteurs économiques, selon le principe de la « cascade », c'est-à-dire que le groupement arrivé premier au classement est sollicité, mais si sa capacité d'acquisition et de traitement est saturée, le deuxième groupement est sollicité, puis, en cas de besoin, le troisième.

Trois groupements se sont présentés dont un comprenant des acteurs concurrents du précédent accord-cadre, qui ont choisi de se regrouper. Il est proposé de retenir les trois groupements : Eurosense-Sintegra-Geofit ; Aerodata-APEI-Opegieka ; ATGT- Altoa, Pixair-CGR.

Il faut savoir que les productions ne peuvent être réalisées que si des conventions de financement sont signées avec les collectivités. La finalisation de ces conventions prend du temps. Plusieurs conventions sont en négociation : la couverture du Tarn, de l'Île-de-France, du Cher et de l'ouest des Bouches du Rhône.

Le montant maximal du marché est fixé à 20 millions d'euros.

---

<sup>5</sup> Direction générale de la prévention des risques

**Mme la Présidente** souligne l'importance de ce programme et rappelle qu'il est très orienté vers les collectivités territoriales.

**M. Patrick SOULÉ** rappelle que la DGPR a donné mandat, il y a quatre ans à l'IGN pour coordonner cette production sur financement externe. Il considère que l'intérêt de cet accord-cadre en cascade est de sélectionner les meilleurs et permet à l'IGN de répondre rapidement aux diverses sollicitations visant à sécuriser les travaux de BTP sur la voie publique en localisant précisément les réseaux de gaz, d'électricité... Il estime que les 20 millions d'euros ne seront probablement pas atteints.

**Mme la Présidente** met la délibération aux voix.

**La délibération n°7 est adoptée à la majorité des membres votants.**

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 2 (CGT)

#### **d. Attribution du marché négocié relatif au droit d'utilisation et à la maintenance des licences ESRI (délibération n°8)**

**M. Jean-Luc COUSIN**, directeur adjoint des systèmes d'information, présente le point. Il rappelle que les produits ESRI permettent de traiter la donnée géographique selon deux usages : un usage bureautique et une utilisation dans des chaînes de traitement. Ces produits sont utilisés depuis de nombreuses années, ESRI étant le leader de ce marché. Un premier accord entreprise a été conclu en 2010, permettant pendant sa période d'exécution de déployer et maintenir des licences sans limite et dont l'IGN reste propriétaire à la fin de l'accord entreprise.

L'IGN dispose aujourd'hui de deux accords entreprise : un premier appelé « canal historique » est relatif aux licences utilisées pour le traitement de données géographiques et dans certaines chaînes de traitement hors projets de cartographie, et un deuxième accord entreprise a été conclu à l'issue d'une mise en concurrence pour l'acquisition d'une chaîne de traitement pour la cartographie. Le présent marché vise à assurer le relais et à fusionner ces deux accords.

La phase de négociation s'est appuyée sur une projection des besoins sur la durée du nouveau marché, fixée à quatre ans. Ce recensement des besoins, bien que globalement stable par rapport aux derniers marchés, fait apparaître la nécessité de passer certaines licences d'une version standard à une version avancée. ESRI a fait une première proposition, avec des annualités croissantes de 464 000 euros par an en moyenne, et des prestations d'accompagnement de 82 000 euros par an en moyenne. La négociation visait à obtenir des montants fixes par année, réduire le montant des annuités et de la prestation d'accompagnement. La négociation a permis d'obtenir des annuités fixes de 440 000 euros et de réduire les prestations d'accompagnement à 34 000 euros en moyenne par an. L'augmentation du tarif global de 15 % peut se justifier au regard de l'évolution du parc (le parc va évoluer de 15% en termes de licence et de 10% en termes de maintenance) et de l'évolution du coefficient Syntec. L'accord entreprise permet d'économiser 50 % par rapport à un mode de licensing classique.

En annexe de la présentation remise aux membres du Conseil d'administration, une note décrit comment l'IGN traite la dépendance aux produits ESRI.

**Mme la Présidente** souligne le caractère atypique du marché, puisqu'il concerne un fournisseur en situation de quasi-monopole, dans un contexte d'accroissement important des besoins et des montants.

**M. Patrick SOULÉ** remarque que le rôle de la Commission des marchés est assez réduit dès lors que l'établissement est dans l'obligation de reprendre la même technologie, sauf pour constater que la négociation a été la meilleure possible.

**M. Benoît DINGREMONT**, contrôleur budgétaire, relève que ce contexte d'exclusivité et de dépendance, sans mise en concurrence, dure depuis au moins dix ans. Mais un tel contexte est assez courant dans les administrations publiques pour des solutions informatiques, bien qu'il ne faille pas se résigner à la fatalité de devoir toujours recourir au même opérateur. L'annexe montre comment l'IGN construit une stratégie pour gérer cette dépendance. Ainsi, ces produits ne sont pas utilisés pour le Lidar, ce qui est une façon pour l'IGN de limiter sa dépendance et pourrait introduire un début de concurrence, par secteurs.

**Mme la Présidente** demande aux tutelles ainsi qu'à la direction du Budget si une stratégie vis-à-vis d'ESRI existe ou si la démarche proposée par l'IGN est la seule possible.

**M. Ulric de la BATUT** précise que la direction du Budget veille essentiellement à ce que les choix soient faits en cohérence avec les orientations générales et, à cet égard, il ne formule pas d'opposition au choix effectué.

**M. Thierry COURTINE** constate que les règles du Code des marchés publics sont respectées. Cette situation pose la question du rôle de la DINUM<sup>6</sup> en ce qui concerne les grandes offres de services numériques, qu'il lui semble important de structurer dans le temps. Des réflexions sont en cours sur les logiciels libres, mais aussi sur la souveraineté nationale en termes de logiciels. La DINUM est en train de repenser sa feuille de route pour les grands chantiers à mener. Il est vrai que la mise en concurrence est difficile pour l'État par rapport à certaines niches d'outils.

**Mme la Présidente** reconnaît que l'explosion des usages de la donnée informatique comparativement au nombre limité d'acteurs privés de prestations informatiques pose des interrogations sur la mise en concurrence mais au-delà, les opérateurs seront-ils à même de répondre à tous les besoins en termes de compétences et de logiciels ?

**M. Matthieu LE MASSON (CGT)** espère que les agents pourront accéder facilement aux outils ESRI, ce qui n'est pas toujours le cas aujourd'hui. Il suggère de préparer une communication envers les agents en ce sens.

**M. Jean-Luc COUSIN** indique que la DSI est en train de travailler à une meilleure valorisation du catalogue de services, de sorte que les agents auront connaissance de cette capacité mise à disposition, car aujourd'hui les produits ESRI ne sont pas toujours mis en valeur. L'objectif est également d'avoir un usage maîtrisé des outils. Aussi, la DSI s'attachera à ce que le besoin soit justifié, et veillera à ce qu'il n'y ait pas une évolution trop importante du parc en fin d'accord entreprise dans un souci également de maîtrise des coûts.

**Mme la Présidente** met la délibération aux voix.

**La délibération n°8 est adoptée à la majorité des membres votants.**

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 2 (CGT)

## **e. Attribution du marché relatif aux prestations de gardiennage sur le site de l'IGN et Météo France à Saint-Mandé (décision n°9)**

---

<sup>6</sup> Direction Interministérielle du Numérique

**Mme Jeanne STRAUSZ**, Secrétaire générale présente le marché de gardiennage. Elle indique que ce marché concerne le site de Saint-Mandé, soit six bâtiments sur une emprise unique de 1,5 hectare, pour l'IGN, Météo France, le SHOM, le CEREMA et le contrôle budgétaire. Le coût des prestations de sécurité, sûreté et accueil physique des visiteurs est refacturé aux autres occupants du site. Le marché actuel est détenu par la société Gardiennage Eclipse Sûreté et a été conclu pour un montant forfaitaire annuel de 457 199,34 euros Hors taxe. Il est proposé un changement de prestataire.

À l'issue d'une procédure qui a permis de retenir 21 candidatures pour analyse, étant précisé que l'IGN a accordé une attention particulière au mieux-disant social, le choix est celui de la SARL Prosecure, qui semble mieux-disante sur les aspects sociaux en termes de rémunération des personnels notamment suite à la signature d'un accord de branche qui a opéré une revalorisation des minima conventionnels, et en raison de sa politique de formation très complète, et de sa gestion efficace des absences. L'ensemble des personnels de la société Eclipse sera transféré à la nouvelle société au titre de l'article L.1224-1 du Code du travail. Par ailleurs, l'IGN veille à la lutte contre le travail clandestin. Le cahier des charges impose un contrôle primaire par le ministère des Armées pour l'ensemble des agents, pour être garant de la régularité. Le montant de ce marché est estimé à 596 495 euros HT, montant supérieur au marché en cours mais tenant compte de ces aspects sociaux.

**M. Patrick SOULÉ** confirme l'attention portée lors de la Commission des marchés à l'aspect social, mis en critère prioritaire et dont le coût peut être assumé par l'IGN.

**Mme la Présidente** fait savoir que la préparation de ce marché a nécessité un engagement fort des services avec 36 visites de sociétés. Elle approuve l'idée que la qualité de vie des agents sur le site, ainsi que la rémunération et la formation de ces prestataires, soit très importante.

**Mme la Présidente** met la délibération aux voix.

**La délibération n°9 est adoptée à la majorité des membres votants.**

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 2 (CGT)

#### **f. Information sur l'attribution de marchés subséquents d'un montant supérieur à 1 500 000 €**

**Mme Jeanne STRAUSZ** mentionne au Conseil d'administration, a posteriori un marché subséquent de service d'acquisition de nuages de point Lidar haute densité, adopté pour un montant de 1 731 249 euros. Deux lots ont été attribués à la société Eurosense pour un montant total de 683 800 euros ; deux lots à la société Avineon pour un montant de 770 149 euros ; Geofit Expert s'est vu attribuer un lot pour un montant de 277 300 euros.

**Mme la Présidente** souligne la qualité et la complexité du travail du service des achats et marchés, d'autant que ce travail a été très intense cette année. Elle remercie également la Commission des marchés pour sa disponibilité.

**M. Patrick SOULÉ** se réjouit de la démarche constructive et studieuse au sein de la Commission des marchés, pour laquelle les équipes se mobilisent afin de répondre aux multiples questions.

---

## **4 Approbation du rapport d'activité 2022 (délibération n°10)**

---

**Mme Dominique JEANDOT**, directrice de la communication, présente le rapport d'activité 2022, qui a été conçu afin de donner à voir la transformation publique à l'œuvre en interne et, de montrer à

l'extérieur les efforts et les principaux chantiers engagés. Il a été élaboré dans l'idée d'incarner et partager, notamment avec des photos des collaborateurs IGN. L'approche éditoriale a consisté à montrer la traduction opérationnelle du positionnement IGN au travers de ses agents, et des projets, à incarner la transformation publique, à valoriser les agents, à transposer la feuille de route stratégique sur un plan opérationnel en donnant la parole sur certains projets, à donner à voir l'état d'avancement de certains chantiers emblématiques. Le titre choisi est « les transformations à l'Institut VUE(S) » : ce terme étant à comprendre selon plusieurs sens (points de vue des agents et productions visuelles, qu'elles soient aériennes ou satellitaires).

Le rapport comporte, tout d'abord, un point de vue RH avec un focus sur le projet managérial, la nouvelle cartographie des emplois incarnant la transformation RH en cours, le plan de recrutement et de formation. Dans sa deuxième partie, le document restitue les points de vue du terrain via la voix des collaborateurs sur plusieurs sujets emblématiques de l'IGN : le suivi de l'occupation des sols, le programme Lidar, la fabrique des Géocommuns, la Géoplateforme, le soutien aux Armées, la transformation à l'Institut. La troisième partie du rapport est le point de vue financier avec les principaux indicateurs chiffrés budgétaires et le bilan social. L'impression du rapport d'activité est prévue début juillet.

**M. Sébastien SORIANO** remercie les équipes qui ont réalisé ce rapport, le but était de mettre l'accent sur l'enjeu de transformation publique à l'IGN et non sur la transformation publique de l'IGN, car il ne s'agit pas de changer la nature de l'Institut, mais d'opérer un certain nombre de transformations technologiques et au niveau des métiers.

**M. Timothée ROYER (CFDT)** demande si le vote sur le rapport d'activité est un vote sur la forme ou sur le fond.

**Mme la Présidente** répond que le Conseil d'administration est compétent pour adopter le rapport d'activité dans son ensemble. Ce document est une obligation réglementaire pour rendre compte de l'activité de l'IGN. Il convient donc de vérifier que ce document peut rendre compte de l'activité annuelle de l'Institut. Il est vrai que la forme est plus ludique que traditionnellement mais l'objectif est de mettre le projecteur sur certains chantiers prioritaires et fournir les indicateurs traditionnels.

**Mme la Présidente** met la délibération aux voix.

**La délibération n°10 est adoptée à la majorité des membres votants.**

Pour : 15

Abstention : 1 (UNSA)

Contre : 2 (CGT)

---

## 5 Point d'information sur l'avancement des grands projets

---

### a. Artificialisation des sols

**M. Claude PENICAND**, direction adjoint des programmes et de l'appui aux politiques publiques, présente le point d'avancement sur la production d'un référentiel d'occupation du sol, qui doit servir à suivre l'évolution de l'artificialisation des sols sur le territoire national et doit être achevée d'ici mi-2025. La production des données se décompose en une première phase de traitements automatiques par intelligence artificielle, puis une deuxième phase constituée de reprises manuelles et d'ajustements sur certains thèmes ayant des niveaux de confiance trop faible pour être traités de manière totalement automatique. La première phase a été engagée de façon massive au printemps dernier la seconde phase est massivement engagée aujourd'hui.

À la mi-mai 2023, 22 départements sont engagés dans cette phase de reprise interactive et, en parallèle, 15 départements sont en cours de traitement automatique. L'ambition est que 48 départements soient en seconde phase d'ici fin 2023. Ce calendrier est globalement conforme aux échéances du projet visant à ce que tous les départements soient engagés en production d'ici fin 2024 et que les dernières livraisons soient réalisées au 1<sup>er</sup> semestre 2025.

Le premier millésime est totalement achevé pour 8 départements, pour lesquels le deuxième millésime sera achevé d'ici fin juin 2023. Le rythme de production devrait maintenant s'accroître.

La démarche implique un travail de formation des utilisateurs finaux, des représentants des collectivités auxquelles s'adressent les données. Douze départements ont reçu cette formation. Les utilisateurs sont invités à faire remonter des remarques, d'éventuelles erreurs sur les données. On constate aujourd'hui plutôt des questions d'interprétation et compréhension, cela permet d'identifier des sujets encore insuffisamment appropriés par les usagers.

En parallèle des améliorations techniques sont encore en cours pour affiner la chaîne de production, pour fluidifier les étapes et accélérer certains traitements. Une dernière version de la chaîne est prévue dans le courant de l'été. Les enseignements tirés du 1<sup>er</sup> défi lancé au printemps seront intégrés dans un nouveau modèle d'intelligence artificielle au second semestre 2023.

La DINUM souhaite inclure ce projet stabilisé dans le « panorama » des grands projets de l'État, ce sera effectif à la fin du mois avec un rapportage spécifique.

Afin de continuer à optimiser les résultats des traitements automatiques et de limiter les reprises manuelles à la fois en termes de coûts et de délais, un défi a été lancé en novembre 2022 auprès de la communauté scientifique internationale. Une cinquantaine de participants ont soumis 1 600 propositions de solution, notamment des recours à de nouvelles architectures de modèles d'intelligence artificielle. Ceci permettra d'améliorer le processus.

Récemment, un deuxième défi a été lancé, visant à mieux combiner l'usage des images aériennes et celui des images satellitaires.

L'initiative a été prise de diffuser les données issues des traitements automatiques, qui sont des données intermédiaires avant la reprise manuelle, parce qu'elles ouvrent la porte à d'autres usages que le suivi de l'occupation des sols. Avec les « entrepreneurs d'intérêt général », démarche soutenue par la DINUM, un prototype est en cours de développement pour exploiter ces résultats intermédiaires. Une trentaine de cas d'usage ont ainsi été identifiés, pour lesquels des utilisateurs publics ou industriels seraient intéressés par l'utilisation de ces données.

**M. Matthieu LE MASSON (CGT)** demande des informations sur le recrutement des ingénieurs spécialisés en intelligence artificielle au titre des nouvelles compétences.

**M. Jérôme GIUDICELLI**, directeur des ressources humaines, répond que 14 postes sont ouverts cette année, à la fois des profils juniors et seniors et des *data scientists*, avec des modalités spécifiques de recrutement, notamment un exercice à réaliser sur la base d'un article. Environ la moitié des recrutements sont déjà acquis, et le processus est en cours pour les autres.

**Mme la Présidente** demande comment sont intégrés les défis dans le fonctionnement de l'établissement et s'ils vont devenir un mode normal de fonctionnement dans la vie de l'Institut.

**M. Claude PENICAND** répond qu'il s'agit d'une nouveauté mais qu'il est envisagé de reproduire ce type de dispositif, dont l'objectif est de fédérer de plus en plus les énergies et les talents et de mobiliser l'ensemble des compétences existantes. Cette modalité s'est révélée très attractive, elle a été construite selon des règles précises permettant à chaque candidat de s'auto évaluer et d'avoir un classement en temps réel des propositions faites, ce processus s'avère extrêmement riche pour identifier les avancées les plus pertinentes. Le défi a aussi permis à des chercheurs de bénéficier d'un contexte d'expérimentation intéressant. Il revient à l'IGN d'identifier maintenant les pistes les plus prometteuses.

**M. Pascal ESTRAILLIER** ajoute que cette notion de défi sera bientôt mise en œuvre dans le cadre de la robotique. Il confirme que cette modalité permet de mettre en concurrence « sympathique » des scientifiques pour trouver la solution la plus performante, et il estime que cette approche est à encourager dans d'autres domaines où science et technologie peuvent être associées.

**M. Thierry COURTINE** demande des précisions sur les cas d'usage pour lesquels des acteurs peuvent s'approprier les données.

**M. Claude PENICAND** répond que les données intermédiaires sont très fines, le recours à ces données très détaillées permet d'atteindre un niveau d'analyse approfondi par exemple pour les agences d'urbanisme, qui sont très intéressées par les zones de friches urbaines. Des expérimentations sont demandées et seront accompagnées par l'IGN, pour évaluer si les données sont adaptées aux cas d'usage et pour éventuellement aider ces acteurs à les exploiter. Des collectivités souhaitent subdiviser certaines classes de l'occupation des sols, parce qu'elles trouvent plus pertinent localement de ne pas regrouper certains thèmes.

**Mme Anne SAMICA (CGT)** s'interroge sur le projet COSIA et notamment sur le recours aux « entrepreneurs d'intérêt général ». S'agit-il de faire appel à des CDD courts précaires, qui permettent ne pas embaucher sous statut ? Comment sont évalués ces « entrepreneurs » ? Comment est évalué leur apport à l'IGN et au service public en général ? Et que se passe-t-il à leur départ : la poursuite de leur projet revient-elle aux équipes de l'IGN, déjà surchargées ?

**M. Claude PENICAND** répond que ce programme fait l'objet d'un suivi avec la DINUM. Les personnes ne sont pas livrées à elles-mêmes, dans un souci de continuité des travaux. Cette démarche permet aussi d'identifier des talents, ainsi, certains entrepreneurs sont en discussion avec l'IGN dans le cadre des recrutements en cours.

**M. Sébastien SORIANO** souligne que ce programme a été élaboré afin de favoriser une manière de toucher les talents qui ne vont pas spontanément vers les administrations et de favoriser des embauches ultérieures. Concernant le recours aux entreprises privées, il tient à dissocier théorie et pratique, considérant que l'OCS-GE est un exemple montrant que l'IGN peut être à la fois en mode producteur en mobilisant ses propres équipes et en même temps s'appuyer sur des prestataires, des communautés, et cela sans contradiction entre l'ambition de service public et le recours à la fois aux équipes internes et à des acteurs extérieurs.

**Mme la Présidente** relève que les pouvoirs publics ont souligné que le pays était confronté à des déficits dans le domaine du numérique, qui posent un problème de souveraineté, puisque la France est livrée à de grandes entreprises étrangères dans ce domaine. L'IGN contribue à la réalisation d'un certain nombre d'opérations avec ses propres forces et il contribue également à la montée en puissance et en compétences de l'écosystème, au service du pays.

**M. Thierry COURTINE** rappelle que le programme Entrepreneurs d'intérêt général a été créé il y a plusieurs années pour accélérer un certain nombre de sujets, pour créer de l'attractivité et aller chercher des talents qui n'ont pas le réflexe de se tourner vers l'État. L'écosystème du numérique est aujourd'hui en tension, de sorte qu'il est difficile de recruter des talents alors même que l'État manque de compétences numériques. Il est important, via ces dispositifs, de créer les liens avec l'écosystème externe souvent absorbé par l'écosystème privé, d'autant plus que des jeunes ont envie de travailler sur les métiers qui sont ceux de l'IGN et sur des sujets de transition. Les contrats courts permettent, en l'occurrence, de tester des compétences, d'appréhender des réalités et peut-être de donner envie de faire carrière au sein de l'État. Au moment du départ de ces personnes, il importe évidemment que leur travail soit poursuivi, transformé, d'où l'intégration en amont, très bien pensée à l'IGN, de ces projets dans les équipes de l'IGN.

**M. Matthieu LE MASSON (CGT)** estime qu'il y a malheureusement peu de choses de pérennes et qu'il serait d'autre part intéressant d'avoir un bilan financier sur ces grands projets, pour connaître l'origine des fonds et leur destination et pour savoir quelle est la part de ces financements qui reste à l'IGN et celle qui repart vers la sous-traitance.

**Mme la Présidente** pense que ce point fera l'objet d'une attention particulière au moment de l'examen du budget, puisque ces flux financiers sont tracés dans le budget. Elle trouve bonne l'idée d'avoir une séance d'explication et traçabilité de ces flux, d'autant qu'ils paraissent parfois difficiles à lire. Un tel focus serait utile au Conseil d'administration de l'automne.

**Mme Jeanne STRAUZ** ajoute que, dans la perspective pluriannuelle sur les objectifs et les moyens, un tableau liste les différents projets sur les cinq années de l'EPOM, au-delà de la vision strictement annuelle.

**M. Matthieu LE MASSON** souhaite peut-être moins d'information mais une information plus ciblée. Ainsi sur le Lidar, il souhaiterait sur le projet de 60 millions d'euros savoir d'où vient l'argent, quelle part manque, quelle part est répartie vers la sous-traitance. Ces informations permettraient de clarifier le débat sur ce que fait l'IGN et sur ce que l'IGN fait faire.

**Mme la Présidente** souligne que ces informations existent, elles sont à la disposition des membres du Conseil d'administration mais difficiles à retrouver, elles sont d'ailleurs exigées par les tutelles budgétaires et la Cour des comptes.

## **b. Lidar HD**

**M. Guillaume MELLIER**, directeur des programmes et de l'appui aux politiques publiques, présente le point d'avancement du projet Lidar HD, qui comporte l'acquisition de données, puis leur traitement et leur classification. L'acquisition pour la campagne de l'hiver 2022-2023 s'est terminée au printemps et s'est déroulée correctement. La préparation de l'acquisition de l'été 2023 est en cours, pour la Haute-Normandie, les Landes et la Réunion, premier département d'Outre-Mer acquis dans le cadre du programme.

Pour la classification des données, l'IGN a investi dans la mise en place d'une chaîne automatique. Parallèlement, afin d'obtenir des blocs rapidement, des marchés de classification en sous-traitance ont été lancés pour près d'une trentaine de blocs. Neuf blocs sur 29 ont été livrés et terminés. Dans le même temps, la chaîne de classification interne automatique a été lancée en production industrielle à partir du mois de mars, et a permis de traiter de premiers blocs.

La première livraison de blocs classifiés a été effectuée en juin 2023 à l'ONF : 24 blocs ont ainsi été livrés, incluant la Corse et la Lozère.



À partir de ces données classifiées sont calculées aussi les données prévues pour les cas d'usages agricoles, notamment des cartes de densité de tiges dans les chênaies et châtaigneraies et des cartes de strates de végétation, dont la livraison à l'ASP<sup>7</sup> est programmée fin juin 2023.

Concernant la diffusion, les premiers nuages de points classifiés ont été mis en ligne le 5 juin 2023. Des réunions d'échanges se poursuivent avec les communautés d'utilisateurs. Au début du mois de juin s'est également tenu un deuxième webinaire international sur les données du Lidar HD, qui a rassemblé 1 300 participants.

À ce jour, 59 % de la surface de la métropole a été acquise. Une douzaine de blocs classifiés sont disponibles en téléchargement.

**Mme Edith MERILLON** remercie l'IGN pour ces acquisitions et pour les usages agricoles et forestiers de ces données. Ce programme répond pour la forêt aux besoins de l'ONF.

**M. Patrick SOULÉ** demande quand se terminera le programme d'acquisition et quand toutes les données seront disponibles.

**Mme la Présidente** rappelle la distinction entre données brutes et données classifiées, et le fait que l'IGN s'est lancé dans une mise à disposition de données brutes qui a suscité beaucoup d'intérêts.

**M. Guillaume MELLIER** explique qu'il existe deux étapes dans la diffusion : d'abord, des nuages de points sont mis à disposition, soit aujourd'hui 65 blocs diffusés ; puis les données sont classifiées (pour qualifier les routes, les bâtiments, les ponts, la végétation...), et à ce jour 12 blocs terminés sont diffusés, librement accessibles sur l'infrastructure Géoportail/Géoservices. Cette plateforme arrive à saturation, d'où des difficultés dans la mise à disposition, et elle sera remplacée par la Géoplateforme. Tous les blocs achevés ne sont pas encore mis en ligne aujourd'hui. En cas de besoin spécifique, il est toutefois possible de transmettre des blocs aux commanditaires par disque dur. L'objectif est de retrouver, avec l'infrastructure Géoplateforme, une situation de diffusion nominale.

Pour ce qui est de la suite de la programmation des acquisitions, deux scénarios ont été présentés au Comité des commanditaires : soit des acquisitions sur deux hivers, soit sur un hiver et un été. Le premier scénario répond à tous les usages, mais amène à un débordement par rapport au programme initial, donc il conduirait à des financements complémentaires. Le deuxième scénario fait l'objet de discussions avec la DGPR, dans l'objectif de lever des réserves sur la partie estivale et de pouvoir terminer les acquisitions fin 2025.

**M. Thierry COURTINE** demande combien de blocs seront adressés et quels sont les départements et régions d'outre-mer concernés.

**M. Guillaume MELLIER** répond qu'environ 250 blocs seront adressés pour le territoire entier. Les quatre départements et région d'outre-Mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion et Mayotte) sont inclus dans le programme, mais pas la Guyane. Le traitement de la Guyane nécessiterait de traiter les questions de financement avant d'aller plus loin.

**Mme la Présidente** mentionne l'existence d'un programme spécifique sur la Guyane, qu'il faudra étendre à terme

---

<sup>7</sup> Agence de services et de paiement

## c. Géoplateforme

**M. Guillaume MELLIER** rappelle que la Géoplateforme est bâtie dans une logique de co-construction avec les partenaires. Il indique que dans le cadre de France Nation Verte, des travaux sont menés par le SGPE<sup>8</sup> sur le numérique et les données, en particulier sur l'urbanisation des actions numériques des acteurs de la transition écologique. L'IGN s'implique dans ces travaux via les groupes thématiques mais également transversalement via l'apport que la Géoplateforme peut fournir en termes de construction de solutions communes.

**Mme Blandine MARCHAND**, directrice des Systèmes d'information, fait un point d'avancement technique des quatre chantiers parallèles et interdépendants de la Géoplateforme : la construction du socle fonctionnel, la migration des données, la reprise des sites existants (Géoportail, Géoservices, Géoportail de l'Urbanisme), et l'accompagnement des utilisateurs.

S'agissant de la construction du socle fonctionnel, plusieurs jalons ont été franchis. Six jalons conditionnent la fermeture du Géoportail. Le jalon 1 a été franchi le 15 mars 2023, date à partir de laquelle les utilisateurs peuvent découvrir et tester les flux de diffusion et téléchargement, sur un jeu de données représentatif en termes de qualité mais pas de volume. Le deuxième jalon concerne les données de type vecteur : depuis le 17 avril les utilisateurs sont autonomes pour déposer et diffuser leurs données mais les données sont en accès libre. A date, deux producteurs travaillent à l'intégration de leurs données : Nantes Métropole et le SCHAPI<sup>9</sup>. L'IGN a également pu publier des premières données via le même service. Le jalon 3 est prévu début août 2023 et concerne la mise en place du dispositif d'intégration et de diffusion des données de type image (raster) ainsi que la gestion des droits d'accès sur les données vecteurs et images. Ce jalon a été décalé de deux mois, délai nécessaire à la finalisation des opérations de recette plus longues, notamment compte-tenu de la richesse des nouvelles fonctionnalités. Les jalons 4 à 6 concernent les services à valeur ajoutée (calcul d'itinéraires, altimétrie et géocodage). L'IGN opère un contrôle et un suivi resserré des différentes étapes, comme en témoigne la mise en place rapide d'une cellule de crise multipartite OVH-Groupement-IGN lors d'un récent blocage des recettes en cours.

Pour ce qui est de la migration des données du Géoportail depuis Oshimae vers OVH, la stratégie retenue est une mise à disposition de façon progressive : d'ici septembre pour les données prioritaires (les données utiles au Géoportail de l'urbanisme, les données Lidar et les données réglementaires), et d'ici novembre pour le reste des données. Le déchargement des données vecteurs est terminé, celui des données images est en cours. De premières données ont été intégrées par WorldLine ce qui montre que l'intégration de bout en bout fonctionne.

L'accompagnement des utilisateurs est un sujet important afin que ceux-ci disposent des moyens de basculer du Géoportail vers la Géoplateforme, à partir d'octobre. Les documentations sont fournies au fur et à mesure.

La migration des sites se déroule sans alerte majeure même si le branchement des sites aux APIs de la Géoplateforme est dépendant des actions de construction du socle.

---

<sup>8</sup> Secrétariat général à la planification écologique

<sup>9</sup> Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations

Le planning opérationnel a imposé de trouver une solution pour assurer la continuité de service du Géoportail au-delà du 17 juillet 2023. Cette solution permettant la poursuite de l'exploitation et de l'infogérance par Thalès jusqu'au 17 janvier 2024 a donné lieu à un avis favorable de la Commission des marchés le 31 mai 2023.

**Mme la Présidente**, rappelle que cette opération est majeure pour l'établissement et salue l'investissement des équipes.

**M. Thierry COURTINE** trouve que l'action de l'IGN pour présenter la Géoplateforme aux utilisateurs potentiels afin qu'elle soit identifiée comme une offre mobilisable pour leurs projets en cours de construction, est une démarche satisfaisante. Il exprime néanmoins un point de vigilance à l'égard des clients précédents de l'IGN, en particulier ceux qui étaient sur le Géoportail. Il souligne l'importance de réussir ces premiers transferts pour positionner la Géoplateforme pour d'autres usagers ultérieurs.

**M. Sébastien SORIANO** tient à ce que l'évolution se déroule le plus possible « sans couture » pour les utilisateurs. Il déclare que les équipes portent une grande attention à la qualité de la migration tout en présentant dès maintenant une offre lisible pour les partenaires.

**M. Guillaume MELLIER** confirme que l'IGN est très attentif à ce que les utilisateurs ne soient pas négativement impactés par la migration. Un webinar a été organisé en mai pour les prévenir de l'évolution. À ce jour, avec l'ouverture des données, tous les utilisateurs ne sont pas connus, donc il ne faut pas exclure le fait que certains ne soient pas au courant de la bascule. La communication sur ce sujet sera intensifiée à la rentrée.

---

## 6 Information sur les travaux de préparation de la prochaine contractualisation pour la période 2025-2029

---

**Mme Jeanne STRAUZ**, Secrétaire générale, présente avec **M. Claude Pénicand** le point sur la prochaine contractualisation. Elle explique que l'IGN est actuellement couvert par un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2020-2024 et un engagement pluri-annuel d'objectifs et de moyens (EPOM) pour la période 2022-2024. Les réflexions sur les modalités d'une future contractualisation démarrent. Il est envisagé une synchronisation des signatures du COP et de l'EPOM, sur une durée de cinq ans, sur 2025-2029. Le plan serait assez classique avec un bilan de l'actuelle contractualisation, un rappel du contexte, des axes stratégiques, des objectifs et indicateurs reliés aux activités de l'établissement ainsi que des modalités de suivi et d'évaluation. L'échéance cible est une adoption de la prochaine contractualisation au Conseil d'administration de novembre 2024, avec une signature des tutelles en décembre 2024. Par ailleurs, le directeur général a souhaité profiter de ce travail pour ouvrir une large concertation avec les partenaires externes mais également une large consultation des agents en interne au-delà de la ligne managériale.

**M. Sébastien SORIANO** précise qu'il s'agit d'un souhait, sous réserve de la validation des tutelles quant à la manière dont elles veulent conduire cet exercice.

**Mme Jeanne STRAUZ** annonce en termes de planning la proposition suivante : le lancement des travaux par le CGDD<sup>10</sup> via un Copil de lancement 26 juin 2023. Une information du CSA a été faite. Les

---

<sup>10</sup> Commissariat général au développement durable

partenaires seront consultés durant l'été via l'envoi d'un questionnaire, avant l'organisation de réunions avec eux à la rentrée. Au second semestre est prévue une phase de réflexion en interne sur la contractualisation : le directeur général s'adressera aux chefs de service puis à l'ensemble de la ligne managériale. Une information du CSA est prévue en décembre. Des discussions sur les moyens associés se dérouleront également au second semestre, notamment avec la direction du Budget. Une deuxième phase d'association des agents est envisagée de mai à octobre 2024, sur un document en grande partie rédigé en interne et validé par les tutelles. Le passage en Conseil d'administration devrait intervenir en novembre 2024, et la signature de l'État à la fin de l'année 2024.

**Mme Philippe DUMOULIN (UNSA)** remarque que ce calendrier est légèrement différent de celui qui figure dans la note présentant la constitution d'un groupe d'agents volontaires d'avril à juin 2023.

**Mme Jeanne STRAUZ** attend que les travaux soient officiellement lancés par la tutelle. Les groupes de travail en interne seront montés plutôt au second semestre. La proposition est de mettre en place des groupes thématiques par activité, qui réfléchiront et rédigeront des parties du document. La secrétaire générale confirme l'appel au volontariat des agents.

**M. Thierry COURTINE** souligne que les opérateurs sont soumis à un COP, et il lui semble pertinent que le prochain COP de l'établissement soit « sans couture » et donc dans la continuité du précédent, d'autant que l'IGN est dans une dynamique importante et qu'il ne faut pas le mettre en difficulté. Démarrer les travaux sur le prochain COP 18 mois avant son adoption ne lui semble pas aberrant, sachant que le temps moyen pour finaliser un COP est de 12 mois. Il trouve très intéressant de mener dans le cadre du COP une consultation interne afin de mobiliser les agents sur un certain nombre de points qui seront construits pour le nouveau COP. L'objectif de la réunion de lancement est bien de créer une dynamique. L'objectif de la contractualisation est de poser des engagements mutuels, et de se donner des garanties et une sécurité dans le temps.

**Mme Edith MERILLON** souscrit à l'idée de commencer les travaux du COP suffisamment tôt.

**M. Ulric de la BATUT** salue les services de l'IGN pour ce travail suffisamment en amont, ce qui place l'IGN dans une situation très favorable pour le bon déroulement de cette démarche. L'IGN étant de plus en plus un acteur atypique dans son fonctionnement et la place qu'il occupe dans un écosystème extrêmement divers, il est important de prendre du temps pour comprendre comment doivent s'articuler ses relations avec l'Etat.

**Mme Anne SAMICA (CGT)** exprime des doutes sur la concertation des agents. Elle reconnaît que les désaccords font partie du dialogue social, mais l'écoute et le respect font partie de la démarche ; or, elle considère que depuis quelque temps la direction générale manifeste du mépris systématique vis-à-vis des préoccupations des agents portées par les élus CGT que ce soit au Conseil administration, au CSA ou aux Commissions paritaires.

**M. Sébastien SORIANO** rappelle que son bureau est ouvert aux organisations syndicales. Il rappelle que la dernière fois qu'il a pris rendez-vous avec les représentants de la CGT, ceux-ci ne sont pas venus.

**Mme la Présidente** observe que la nécessité d'un COP s'est imposée à tous, de la même façon que s'est imposée la nécessité d'associer très étroitement les agents de l'IGN pour s'approprier le devenir de cet établissement, compte tenu de leurs compétences, de leur disponibilité et de leur volonté. Les agents sont très attachés à cet établissement et s'impliquent énormément. Ces ateliers de travail sont donc indispensables, ils apporteront le matériau qui permettra de construire le COP. Les tutelles y associeront leurs attentes. La co-construction avec les agents est essentielle, en ayant conscience aussi du temps que prend une telle démarche, qui ne sera pas du temps perdu pour aboutir à une contractualisation de qualité, même si les impondérables peuvent faire peser des contraintes sur un établissement.

M. **Éric PEYROUSE (CFDT)** remercie la présidente de son point de vue positif sur les agents de l'Institut.

---

## 7 Information sur l'avancement des projets immobiliers

---

M. **Igor CAMBRESY**, chef du service de l'immobilier et de la logistique (SILOG), présente l'avancement de plusieurs projets immobiliers, à commencer par la rénovation de la tour P, qui s'inscrivait dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2020-2024 de l'IGN et qui a pu être financé dans le cadre du plan de relance à hauteur de 4,9 millions d'euros. L'opération visait principalement la rénovation énergétique du bâtiment, à travers l'isolation extérieure, le remplacement des ouvrants et la production chaud/froid. Cette opération a obtenu le Trophée de la relance en Île-de-France, en tant que « projet le plus vertueux », apportant un gain de 78 % en termes de consommation énergétique (selon les calculs de la maîtrise d'œuvre). Un autre objectif du projet concernait l'augmentation de l'attractivité des espaces de travail dans le cadre de la stratégie « Marque employeur » ; ainsi, des groupes de travail entre la DSI et le SILOG ont été organisés pour co-construire l'aménagement des locaux. Le chantier avait démarré en mars 2022, la réception a eu lieu en mai 2023 (avec des réserves en cours de levée).

Dans la continuité de cette opération pilotée par la SDAFI<sup>11</sup>, l'IGN procédera au remplacement de l'ascenseur du bâtiment, durant l'été, pour permettre la livraison du mobilier à la rentrée et le déménagement des services à l'automne 2023.

Une deuxième opération, à Saint-Mandé, concerne des travaux de rénovation et d'amélioration du système de géothermie. Elle a été financée par le plan de relance, à hauteur de 800 000 euros. Elle vise à la création d'un nouveau puits de rejet, à l'amélioration de la performance énergétique globale de l'installation et à une forte diminution des émissions de gaz à effet de serre. Le chantier a démarré au premier semestre 2022, la mise en service est intervenue en mai 2023, et l'installation est actuellement en phase de rodage.

Toujours à Saint-Mandé, il est prévu une rénovation des bâtiments K et L et l'implantation du siège social de l'OFB<sup>12</sup> sur le pôle Géosciences. Ce projet est estimé à 45 millions d'euros, dont 3 millions d'euros de participation de l'IGN. Ses objectifs sont la rénovation énergétique et l'amélioration de l'attractivité des locaux. Il est prévu la destruction du bâtiment J, remplacé par un parking souterrain et un jardin paysager. Ce projet vise à permettre l'implantation du siège de l'OFB en aménageant 460 postes de travail, répartis ainsi : 100 pour l'IGN, 10 pour le contrôle budgétaire et 350 pour l'OFB. Le projet a été labellisé par la DIE<sup>13</sup> le 24 avril et sera conduit à travers un marché global de performance. Un dialogue compétitif entre trois candidats démarrera fin septembre, dans l'optique de sélectionner l'offre lauréate à l'été 2024 et de démarrer les travaux en janvier 2025, pour une réception en mars 2027.

Cette opération sera réalisée entièrement en site occupé. Les candidats devront proposer un phasage des opérations pour garantir la continuité d'activité. Au préalable, une densification sera nécessaire pour pouvoir accueillir l'OFB et libérer de la place pour les travaux. Seuls 100 agents de l'IGN resteront à terme dans ces locaux, contre 400 agents aujourd'hui, 300 à la fin 2023 après l'aménagement dans la tour P de certaines équipes de la DSI. Un travail sur la bonne utilisation des

---

<sup>11</sup> Sous-direction de l'action foncière et immobilière

<sup>12</sup> Office français de la biodiversité

<sup>13</sup> Direction immobilière de l'Etat

espaces de travail sera réalisé par le Secrétariat général, en lien avec la DRH et les autres occupants de l'IGN, afin de relocaliser environ 200 agents dans les autres bâtiments, en garantissant de bonnes conditions de travail et en veillant à une surface utile brute de 16 m<sup>2</sup> par agent. À cette fin, l'IGN se fera accompagner par un prestataire extérieur. La démarche se fera aussi en co-construction avec les agents de l'IGN.

Une opération concerne la Direction Territoriale Grand-Ouest à Nantes, qui occupe actuellement un bâtiment loué au secteur privé. Conformément aux stratégies du SPSI 2020-2024, il était recherché de nouvelles implantations domaniales plus fonctionnelles et économes en énergie. Le choix est une réimplantation dans un bâtiment neuf HQE à la cité Doumergue, dont la livraison est attendue à la fin 2024. L'occupation des locaux se fera dans le respect de la nouvelle politique immobilière de l'État, à savoir 9 postes de travail pour 10 agents. Les agents de la DT adhèrent en majorité à ce projet, et un travail de co-construction a été lancé pour l'aménagement des locaux.

Une dernière opération concerne le service de l'imagerie spatiale (SIS) à Toulouse, qui occupe actuellement une surface de 1 800 m<sup>2</sup>, dans un bâtiment extrêmement énergivore loué au secteur privé. L'IGN souhaitait trouver conformément au SPSI une implantation plus fonctionnelle et plus économe en énergie. L'implantation du SIS sur le site du CNES à Toulouse a été retenue, ayant donné lieu à la signature d'une promesse de bail le 21 avril. Le bâtiment, rénové par les soins du CNES, sera beaucoup plus performant énergétiquement. Une salle informatique sera mise à disposition avec des règles de sécurité conformes aux besoins de ce service. L'emménagement est prévu le 1<sup>er</sup> avril 2025.

**Mme Jeanne STRAUSZ** précise que le schéma pluriannuel de politique immobilière se termine fin 2024 et que l'établissement a commencé à préparer le futur schéma pluriannuel de politique immobilière, qui fera l'objet d'un vote en Conseil d'administration en novembre 2024, pour un début de mise en œuvre au début 2025.

**M. Philippe DUMOULIN (UNSA)** trouve le projet de rénovation des bâtiments K et L à Saint-Mandé assez flou. Il rappelle que le projet antérieur a été abandonné suite à un dépassement de budget. Il demande quel était le coût estimé du premier projet. Il s'interroge aussi sur le nombre de places au bâtiment K et L, et demande si le nombre de postes de travail est inférieur au nombre d'ETP.

**M. Sébastien SORIANO** souligne que le projet relatif aux bâtiments K et L est en cours de définition mais la direction générale sera extrêmement attentive au niveau d'information des agents sur le projet. Les modalités d'association des agents sont en train d'être précisées. Le directeur général se dit attaché à ce que chaque agent ait un lieu qui lui soit attribué. Les réflexions sur ce point sont cependant à mener en lien avec le télétravail.

**Mme Jeanne STRAUSZ** ajoute que l'OFB a fait le choix de ne pas attribuer un poste par agent : il pratiquera le « foisonnement ». S'agissant du coût du projet, le montant a toujours été de 45 millions d'euros, sauf que dans le projet initial il était prévu, à la place du bâtiment J, de construire une tour supplémentaire, et il est apparu au moment du chiffrage que cela doublait le montant du projet. Le projet initial a donc été revu, afin de procéder à une rénovation de très grande qualité des bâtiments K et L avec une surélévation d'une partie de ces bâtiments, pour bénéficier de la place nécessaire à l'accueil de l'OFB. La contribution de l'IGN est de 3 millions d'euros.

**M. Benoît DINGREMONT** précise que le bâtiment de l'OFB, avenue Wagram, qui doit être vendu, de manière à contribuer au financement cette opération de rénovation, a fait l'objet d'une promesse d'achat.

**M. Éric PEYROUSE (CFDT)** fait observer que cela fait un certain nombre d'années que les agents de Saint-Mandé vivent perpétuellement dans les travaux et subissent la réduction des surfaces.

**Mme la Présidente** reconnaît que les bureaux construits dans les années 1950 à 1970 connaissent des rénovations assez lourdes et que celles-ci peuvent entraîner des conditions de travail assez pénibles pour les agents publics qui y travaillent, même si elles apportent une amélioration au final.

**M. Éric PEYROUSE** se réjouit tout de même de la perspective d'une amélioration des conditions de travail grâce à la rénovation des bâtiments.

**Mme Anne SAMICA (CGT)** souligne également que les désagréments des travaux à Saint-Mandé durent depuis des années. Le jeu de chaises musicales entre les bâtiments K, L et P seront de plus à préciser.

**M. Timothée ROYER (CGT)** regrette la mise en place à Nantes d'un système où il n'y aura pas un bureau pour chaque agent, un système qui s'apparente à du *flex office*.

**M. Sébastien SORIANO** souhaite que ce type d'organisation ne puisse être mis en place qu'avec le consentement des agents.

---

## 8 Points divers

---

**Mme Jeanne STRAUZ** indique que le prochain Conseil d'administration est prévu le 24 novembre 2023 à 9h30.

***Fin de la séance du conseil d'administration à 12 h 25.***

---

## 9 Annexe

---

### Déclaration de la délégation CGT

« Deux chiffres nous permettent de planter le décor qui va être celui de l'IGN et de ses personnels pour l'année 2024.

*Tout d'abord les 10 milliards d'ajustement budgétaire tel que l'a annoncé le ministre Le Maire cette semaine. Cette mesure d'austérité budgétaire va se porter sur les opérateurs de l'État entre autres, et c'est en cela que cela nous concerne. L'austérité budgétaire pour la fonction publique ne fait pas que détruire des postes, ce qui est déjà pour nous condamnable : elle est aussi la cause de la dégradation de celle-ci et source de l'intensification du travail, qui elle-même est une cause de souffrance au travail. Cette souffrance, les personnels de l'IGN en sont déjà victimes du fait de la dernière réorganisation et des orientations stratégiques qu'ils ne partagent pas. En cette Semaine de la qualité de vie au travail, cette perspective d'austérité et de souffrance accrue résonne d'un cynisme insupportable pour les agents.*

*Le 1,5 % d'augmentation du point d'indice, que le ministre Guerini a annoncé lors du rendez-vous salarial avec les organisations syndicales, est à mettre en regard avec les 5,3 % d'inflation par an, dont 14 % sur l'alimentation. Ce n'est clairement pas à la hauteur des enjeux pour les agents de la fonction publique, et l'État employeur est bien en dessous de ce qu'exige la situation.*

*Ces chiffres sont pour nous la marque de la considération du pouvoir politique en place pour le service public et donnent des perspectives bien sombres aux personnels.*

*La CGT va prolonger la mobilisation sociale partout dans le pays et donc à l'IGN, de manière à accroître le rapport de force face à ce gouvernement qui n'écoute pas les salariés. »*



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2023  
N° 2023-12**

**Approbation du budget rectificatif de l'exercice 2023**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 8 décembre 2023,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment l'article 9-2°,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1510 ETPT, dont 1447 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 63 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 186 386 626 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 118 201 107 € personnel
  - 54 685 519 € fonctionnement
  - 13 500 000 € investissement
- 192 202 327 € de crédits de paiement dont :
  - 118 201 107 € personnel
  - 61 001 220 € fonctionnement
  - 13 000 000 € investissement
- 183 237 071 € de prévisions de recettes
- - 8 965 256 € de solde budgétaire

**Article 2 :** Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 8 965 256 € de variation de trésorerie
- 2 024 921 € de résultat patrimonial
- 12 657 089 € de capacité d'autofinancement
- - 4 140 890 € de variation de fonds de roulement

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Institut.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La Présidente

DocuSigned by:  
**PRADA BORDENAVE Emmanuelle**  
44323BD3284A403...  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

## Budget rectificatif N°1 2023

Tableau 1  
Autorisations d'emplois

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF (a)	Hors plafond PLF (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1447	63	1510

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) : 1447

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).

### POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

En €	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel *	ETPT	Dépenses de personnel*	ETPT	Dépenses de personnel *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	1 447	113 352 373	63	2 339 498	1 510	118 201 107
<b>1 - TITULAIRES</b>	751	68 005 469			751	68 005 469
* Titulaires État	261	19 076 694			261	19 076 694
* Titulaires organisme (corps propre)	490	48 928 775			490	48 928 775
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	696	45 346 904	63	2 318 664	759	47 665 568
* Contractuels de droit public	696	45 346 904	63	2 318 664	759	47 665 568
o CDI	530	38 632 870			530	38 632 870
o CDD	162	6 063 928	63	2 318 664	225	8 382 592
Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	5	650 106	-	-	5	650 106
* Contractuels de droit privé	-	-	-	-	-	-
o CDI	-	-			-	-
o CDD	-	-			-	-
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>				20 834		20 834
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						2 509 237

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT **	Dépenses de personnel (€) **
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )</b>	5,9	440 313
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	6	440 313
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME		

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme

(Mise à disposition entrantes)

	EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
	ETPT ***	Dépenses de fonctionnement (€) ***
<b>EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )</b>	1	n-c
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	1,00	31 349
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00	0

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

# Budget rectificatif n°1 2023

Tableau 2  
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES							RECETTES			
En k€	Exécution 2022		BI 2023		BR 2023		Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
<b>Personnel (1)+(2)</b>	<b>118 876</b>	<b>118 876</b>	<b>117 571</b>	<b>117 571</b>	<b>118 201</b>	<b>118 201</b>	<b>175 220</b>	<b>181 003</b>	<b>182 037</b>	<b>Recettes Globalisées</b>
Masse salariale hors CAS (1)	100 776	100 776	98 819	98 819	99 184	99 184	<b>90 604</b>	<b>86 956</b>	<b>93 723</b>	<b>SCSP + Mesures conjoncturelles</b>
<i>dont CDD RPG Ilôts</i>	1 925	1 925	2 063	2 063	1 962	1 962	84 343	83 728	83 755	<i>dont SCSP historique</i>
<i>dont assèchement dettes IS et ISS</i>	4 956	4 956			-	-	<b>6 260</b>	<b>3 228</b>	<b>9 968</b>	<b>Mesures conjoncturelles</b>
<i>dont augmentation du point d'indice</i>	1 299	1 299			-	-	4 339		-	<i>dont compensation dettes IS et ISS</i>
<i>dont Oeuvres sociales</i>	1 428	1 428	1 797	1 797	1 600	1 600			4 000	<i>dont amendement</i>
Charges de pensions civiles (2)	18 100	18 100	18 752	18 752	19 017	19 017	1 342	3 228	3 228	<i>dont compensation du point d'indice</i>
									3 589	<i>dont compensation TVA</i>
							16		-	<i>dont MESRI (loi de programmation recherche)</i>
							564		-	<i>dont accompagnement FAIRH</i>
									(849)	<i>dont reprise en gestion</i>
							<b>3 448</b>	<b>4 300</b>	<b>5 054</b>	<b>Autres subventions</b>
							2 364	2 000	2 719	<i>dont subventions Etat</i>
							1 056	116	2 246	<i>dont subventions collectivités territoriales</i>
							27	2 185	89	<i>dont autres subventions</i>
							<b>31 139</b>	<b>26 400</b>	<b>26 702</b>	<b>Chiffre d'affaires (hors grands projets)</b>
							9 126	7 500	6 734	<i>dont grand public</i>
							6 214	3 900	5 526	<i>dont marché professionnel</i>
							15 799	15 000	14 442	<i>dont marché défense espace</i>
										<i>dont divers</i>
<b>Fonctionnement</b>	<b>50 025</b>	<b>52 865</b>	<b>56 931</b>	<b>60 981</b>	<b>54 686</b>	<b>61 001</b>				
<i>dont fonctionnement courant</i>	23 123	22 466								
<i>dont sous traitance courante</i>	2 012	3 695	27 000	27 000	27 000	29 000				
<i>dont surcoût TVA</i>										
<i>dont surcoût TVA</i>										
<i>dont loyer Toulouse</i>										
<b>dont Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>										
<i>dont GEOMAPS</i>	1 342	6 796	437	807	-	-				
<i>dont GEOMAPS V2</i>	11 158	9 170	12 402	15 909	13 934	15 479				
<i>dont GEOMAPS V3</i>										
<i>dont T-rex</i>	3 350	3 377	3 386	3 386	3 432	3 432				
<i>dont sous-traitance Artificialisation des sols</i>	832	331	1 501	1 774	2 857	2 181				
<b>dont nouveaux grands projets</b>										
<i>dont jumeaux numériques</i>										
<i>dont RPCU</i>										
<i>dont BAN</i>										
<i>dont LIDAR HD</i>	7 357	6 514	10 905	10 805	4 967	9 209				
<i>dont GEOPATEFORME</i>	850	516	1 300	1 300	2 495	1 700				
<b>Investissement</b>	<b>16 898</b>	<b>9 784</b>	<b>10 000</b>	<b>12 000</b>	<b>13 500</b>	<b>13 000</b>				
<i>dont unité d'Impression villefranche</i>					461	-				
<i>dont rénovation bâtiments K et L =&gt; OFB</i>					-	-				
<i>dont sécurisation</i>					5	424				
<i>dont geoplateforme</i>	4 277	1 466		2 700	3 200	4 200				
<i>dont avion</i>	4 288	257		2 000	1 700	1 900				
<i>dont SIFAC</i>					50	-				
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>185 798</b>	<b>181 525</b>	<b>184 501</b>	<b>190 552</b>	<b>186 387</b>	<b>192 202</b>	<b>175 734</b>	<b>182 203</b>	<b>183 237</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>							<b>5 791</b>	<b>8 349</b>	<b>8 965</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>

**Budget rectificatif N°1  
2023**

**Tableau 3  
Dépenses par destination - Recettes par origine**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Budget	Dépenses							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'innovation	17 104	17 104	1 161	1 287	128	217	18 393	18 608
Elaborer une description du territoire	48 155	48 155	15 212	16 880	4 694	2 872	68 062	67 907
Organiser la diffusion et le partage des données	17 790	17 790	4 664	5 175	4 478	4 854	26 931	27 818
Fournir des services pour accroître l'usage de données	9 030	9 030	1 746	1 938	258	433	11 034	11 401
Apporter un soutien au ministère de la défense	6 572	6 572	20 390	22 949	-	-	26 961	29 520
Pilotage et administration générale	19 551	19 551	11 512	12 773	3 942	4 624	35 005	36 948
<b>TOTAL</b>	<b>118 201</b>	<b>118 201</b>	<b>54 686</b>	<b>61 001</b>	<b>13 500</b>	<b>13 000</b>	<b>186 387</b>	<b>192 202</b>

**Tableau des recettes par origines (facultatif)**

Budget	Recettes							Total
	Recettes globalisées						Recettes fléchées	
	SCSP	Autres subventions	Chiffre d'affaires	Autres produits	Grands projets	Dotation		
Répondre aux besoins des politiques publiques Gestion du territoire		2 824	659		14 591	8 015		26 088
Répondre aux besoins des politiques publiques Espace, Recherche, et Innovation		813	1 499			2 778	1 200	6 290
Répondre aux besoins des politiques publiques Défense et Sécurité			14 442		23 668			38 110
Répondre aux autres besoins des politiques publiques		784	642			3 525		4 950
Fournir des produits et des prestations aux professionnels		634	2 727	3 035		947		7 342
Fournir des produits et des prestations au Grand Public			6 734					6 734
Subvention pour charges de service public	103 691							103 691
<b>TOTAL</b>	<b>103 691</b>	<b>5 054</b>	<b>26 702</b>	<b>3 035</b>	<b>38 259</b>	<b>15 264</b>	<b>1 200</b>	<b>193 205</b>

Tableau 4  
Tableau d'équilibre financier

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS (utilisation des financements)	Exécution 2021	BI 2022	BR1 2022	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	Exécution 2021	BI 2022	BR1 2022	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	13 448	107	5 791	8 349	8 965	25 351	-	-	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)													Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	11 601	13 153	12 998	13 908	14 438	15 000	11 567	13 153	12 998	13 205	14 438	15 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	785			19			62			250			Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>12 386</b>	<b>26 601</b>	<b>13 105</b>	<b>19 718</b>	<b>22 787</b>	<b>23 965</b>	<b>36 980</b>	<b>13 153</b>	<b>12 998</b>	<b>13 455</b>	<b>14 438</b>	<b>15 000</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)</b>	<b>24 595</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 448</b>	<b>107</b>	<b>6 263</b>	<b>8 349</b>	<b>8 965</b>	<b>Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)</b>
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)	24 595	-	-	-	-	-	-	13 448	107	6 263	8 349	8 965	dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>36 980</b>	<b>26 601</b>	<b>13 105</b>	<b>19 718</b>	<b>22 787</b>	<b>23 965</b>	<b>36 980</b>	<b>26 601</b>	<b>13 105</b>	<b>19 718</b>	<b>22 787</b>	<b>23 965</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**Budget Rectificatif N° 1  
2023**

**Tableau 5  
Opérations pour comptes de tiers**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	15 000	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		15 000
<b>TOTAL</b>			<b>15 000</b>	<b>15 000</b>

*(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"*

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

# Budget rectificatif n°1 2023

Tableau 6

Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	PRODUITS	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023
<b>Personnel</b>	<b>112 354</b>	<b>117 571</b>	<b>112 201</b>	<b>SCSP + mesures conjoncturelles</b>	<b>84 343</b>	<b>83 728</b>	<b>93 723</b>
dont masse salariale hors CAS	94 254	98 819	93 184	dont SCSP historique	84 343	83 728	83 755
<i>dont CDD RPG Ilôts</i>		2 063	1 962	dont SCSP mesure nouvelle "Sécurisation Géoportail"			
<i>dont œuvres sociales</i>	1 392	1 797	1 600				
dont charges de pensions civiles	18 100	18 752	19 017	<b>Mesures conjoncturelles</b>	<b>6 260</b>	<b>3 228</b>	<b>9 968</b>
				dont compensation du point d'indice	1 342	3 228	3 228
				dont compensation amendement parlementaire			4 000
				dont compensation dette IS	4 339		
				dont compensation MESRI	16		
				dont accompagnement FAIRH	564		
				dont compensation TVA			3 589
				dont reprise de gestion			- 849
				<b>Autres subventions</b>	<b>6 262</b>	<b>9 171</b>	<b>10 806</b>
				dont subventions Etat	4 540	6 732	7 404
				dont subventions collectivités territoriales	212	106	2 113
				dont autres subventions	918	1 133	89
				dont recettes fléchées	592	1 200	1 200
<b>Fonctionnement autre que les charges de personnel</b>	<b>58 544</b>	<b>60 174</b>	<b>70 800</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>65 310</b>	<b>63 350</b>	<b>62 325</b>
dont fonctionnement courant et sous-traitance courante	31 469	27 000	35 000	dont grand public	8 833	7 430	6 734
dont surcoût TVA			3 799	dont marché professionnel	4 810	3 200	5 911
dont loyer Toulouse				dont marché défense espace	11 119	16 000	16 481
				dont divers			
dont sous-traitance Géomaps	6 964		-	dont RPG	10 553	10 811	10 791
dont sous-traitance Géomaps v2	10 248	15 909	15 479	dont Geomaps	10 844		
dont sous-traitance Géomaps v3				dont Geomaps v2	11 926	15 909	15 479
dont sous-traitance T-Rex	3 350	3 386	3 432	dont Geomaps v3			-
dont LIDAR HD	6 071	10 805	9 209	dont T-Rex	4 021	5 000	3 432
dont BAN				dont BAN			
dont artificialisation des sols	441	1 774	2 181	dont artificialisation des sols	3 203	5 000	3 498
dont géoplateforme		1 300	1 700				
Autres charges				<b>Autres produits</b>	<b>1 067</b>	<b>1 200</b>	<b>3 035</b>
<b>Charges non décaissables</b>	<b>13 418</b>	<b>12 800</b>	<b>15 359</b>	<b>Produits non encaissables</b>	<b>28 548</b>	<b>29 392</b>	<b>30 496</b>
dont dotation aux amortissements	12 010	12 500	12 417	dont stocks et production immobilisée	21 502	25 892	25 769
dont dotation aux provisions	1 405	300	2 000	dont quote part de subv d'investissement et produit des amort neutralisés	2 149	3 000	3 000
dont valeur comptable des actifs cédés	2		942	dont reprise de provisions	4 896	500	1 727
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>184 315</b>	<b>190 545</b>	<b>198 361</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>191 790</b>	<b>190 070</b>	<b>200 385</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>7 475</b>	<b>-</b>	<b>2 024,921</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>475</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>191 790</b>	<b>190 545</b>	<b>200 385</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>191 790</b>	<b>190 545</b>	<b>200 385</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

## Calcul de la capacité d'autofinancement

	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>7 475</b>	<b>- 475</b>	<b>2 025</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 415	12 800	14 417
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	(4 896)	500	1 727
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	2	-	942
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 38	-	-
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	- 2 149	- 3 000	- 3 000
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>13 809</b>	<b>8 825</b>	<b>12 657,089</b>

## Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	RESSOURCES	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>13 809</b>	<b>8 825</b>	<b>12 657</b>
<b>Investissements</b>	<b>31 393</b>	<b>37 892</b>	<b>38 769</b>	Financement de l'actif par l'Etat	11 443	14 530	18 159
dont investissements de production	10 275	12 000	13 000	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	4 115	4 362	3 811
dont production immobilisée	21 118	25 892	25 769	Autres ressources	41		2
dont bâtiments administratifs mis à disposition				Financements des actifs mis à disposition des etbs- Etat			
<b>Acquisition d'immobilisation financières</b>				Augmentation des dettes financières			
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>31 393</b>	<b>37 892</b>	<b>38 769</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>29 408</b>	<b>27 718</b>	<b>34 628</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6) - (5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5) - (6)</b>	<b>1 985</b>	<b>10 175</b>	<b>4 141</b>

## Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-1 985	- 10 175	(4 140,890)
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	4 278	- 1 826	4 824
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	-6 263	- 8 349	- 8 965,256
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	29 502	16 720	25 361
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-3 419	- 14 010	1 405
Niveau de la TRESORERIE	32 922	30 729	23 956

Trésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement	70	63	48
--	----	----	----



# Budget Rectificatif N° 1

2023

Tableau 7

Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembr e	octobre	novembr e	décembr e	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	32 922	57 800	43 812	34 093	53 169	42 896	40 379	53 809	43 508	31 886	17 333	24 152	- 33 117
<b>ENCAISSEMENTS</b>													183 237
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>31 282</b>	<b>1 121</b>	<b>766</b>	<b>29 205</b>	<b>2 038</b>	<b>2 979</b>	<b>29 169</b>	<b>4 328</b>	<b>2 078</b>	<b>1 395</b>	<b>11 587</b>	<b>14 045</b>	<b>129 992</b>
Subvention pour charges de service public	26 578	-	-	26 578	-	-	26 578				6 399	4 000	90 134
Compensation TVA											3 589		3 589
Autres financements de l'État	-	14	152	-	149	594	683	125	24	-	514	464	2 719
Subvention d'investissement (autres dotations)												278	278
Autres financements publics	15	133	43	428	198	62	277	117	36	45	157	2 025	3 535
Ressources propres	4 689	973	571	2 199	1 691	2 323	1 631	4 086	2 018	1 349	929	7 278	29 737
<b>Recettes budgétaires -Grands Projets et appui aux politiques publiques + dotations d'invest</b>	<b>6 015</b>	<b>1</b>	<b>3 308</b>	<b>3 479</b>	<b>4 538</b>	<b>8 816</b>	<b>427</b>	<b>636</b>	<b>595</b>	<b>1 058</b>	<b>11 350</b>	<b>13 022</b>	<b>53 245</b>
RPG			2 917		3 750							4 124	10 791
GEOMAPS	1 313		293	315		349						437	2 707
GEOMAPS V2	4 290			2 039	339	4 260	419		281		-	6 899	18 528
TREX				1 082	0	1 069	8				107	167	2 433
ARTIFICIALISATION DES SOLS					35	3 138					534	93	3 800
LIDAR HD								250		25	8 015	672	8 962
Géoplateforme											2 500	-	2 500
PCRS	413	1	98	42	413		-	386	314	1 033	195	629	3 525
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>123</b>	<b>1 134</b>	<b>1 093</b>	<b>1 148</b>	<b>2 162</b>	<b>833</b>	<b>107</b>	<b>242</b>	<b>132</b>	<b>1 448</b>	<b>2 962</b>	<b>3 616</b>	<b>15 000</b>
Emprunts : encaissements en capital													
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>	<b>123</b>	<b>1 134</b>	<b>1 093</b>	<b>1 148</b>	<b>2 162</b>	<b>833</b>	<b>107</b>	<b>242</b>	<b>132</b>	<b>1 448</b>	<b>2 962</b>	<b>3 616</b>	<b>15 000</b>
- TVA encaissée	123	1 134	1 093	1 148	2 162	833	107	242	132	1 448	2 962	3 616	15 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													
<b>A. TOTAL</b>	<b>37 420</b>	<b>2 256</b>	<b>5 167</b>	<b>33 832</b>	<b>8 738</b>	<b>12 628</b>	<b>29 703</b>	<b>5 206</b>	<b>2 805</b>	<b>3 900</b>	<b>25 899</b>	<b>30 683</b>	<b>198 237</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													192 202
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>10 844</b>	<b>12 030</b>	<b>12 943</b>	<b>12 607</b>	<b>13 042</b>	<b>12 121</b>	<b>12 201</b>	<b>12 962</b>	<b>12 631</b>	<b>13 281</b>	<b>15 025</b>	<b>20 513</b>	<b>160 201</b>
Personnel	9 743	9 656	9 821	9 221	9 327	9 505	9 403	9 528	9 948	9 624	9 960	12 464	118 201
Fonctionnement	741	1 929	2 342	1 645	2 642	2 019	2 420	3 077	2 022	2 022	3 781	3 550	28 190
Investissement	360	388	575	1 740	981	378	378	357	549	1 635	1 284	4 374	13 000
Impôts	0	57	204	1	92	220	0		111			125	810
<b>Dépenses liées aux grands projets</b>	<b>1 185</b>	<b>3 064</b>	<b>1 286</b>	<b>1 285</b>	<b>4 160</b>	<b>2 069</b>	<b>2 914</b>	<b>1 629</b>	<b>913</b>	<b>3 645</b>	<b>2 094</b>	<b>7 757</b>	<b>32 001</b>
Personnel													
Fonctionnement													
GEOMAPS V2	1 086	1 599	536	757	2 513	1 208	2 166	477		2 775	709	1 655	15 479
TREX													3 432
ARTIFICIALISATION	23	59		37	236	53	126		287		133	1 226	2 181
LIDAR HD	63	1 385	745	473	1 232	760	558	1 119	413	609	851	1 002	9 209
GEOPLATEFORME	14	21	5	18	178	48	65	33	213	261	402	441	1 700
Investissement													-
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>512</b>	<b>1 150</b>	<b>656</b>	<b>865</b>	<b>1 809</b>	<b>954</b>	<b>1 157</b>	<b>916</b>	<b>883</b>	<b>1 527</b>	<b>1 962</b>	<b>2 608</b>	<b>15 000</b>
Emprunts : remboursements en capital													
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>	<b>512</b>	<b>1 150</b>	<b>656</b>	<b>865</b>	<b>1 809</b>	<b>954</b>	<b>1 157</b>	<b>916</b>	<b>883</b>	<b>1 527</b>	<b>1 962</b>	<b>2 608</b>	<b>15 000</b>
- TVA décaissée	512	1 150	656	865	1 809	954	1 157	916	883	1 527	1 962	2 608	15 000
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													-
<b>B. TOTAL</b>	<b>12 542</b>	<b>16 244</b>	<b>14 885</b>	<b>14 757</b>	<b>19 011</b>	<b>15 144</b>	<b>16 273</b>	<b>15 507</b>	<b>14 427</b>	<b>18 453</b>	<b>19 081</b>	<b>30 878</b>	<b>207 202</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>24 879</b>	<b>- 13 988</b>	<b>- 9 718</b>	<b>19 075</b>	<b>- 10 273</b>	<b>- 2 517</b>	<b>13 430</b>	<b>- 10 301</b>	<b>- 11 622</b>	<b>- 14 553</b>	<b>6 818</b>	<b>- 195</b>	<b>(I) ou (II)*</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>57 800</b>	<b>43 812</b>	<b>34 093</b>	<b>53 169</b>	<b>42 896</b>	<b>40 379</b>	<b>53 809</b>	<b>43 508</b>	<b>31 886</b>	<b>17 333</b>	<b>24 152</b>	<b>23 956</b>	

**Tableau 8**  
**Opérations liées aux recettes flechées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Antérieures à 2021 non dénouées	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Position de financement des opérations flechées en début d'exercice (a)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Recettes flechées (b)</b>	-	1 030	514	1 200	1 000	1 200
Etat		330	514	1 200	1 000	1 200
Collectivités						
Europe		700				
<b>Subvention D'investissement</b>						
<b>Dépenses sur recettes flechées CP (c)</b>		1 030	514	1 200	1 000	1 200
<i>Personnel</i>						
AE=CP		866	432	1 009	841	1 009
<i>Fonctionnement</i>		-	-	-	-	-
AE		82	41	136	80	96
CP		82	41	136	80	96
<i>Investissement</i>		-	-	-	-	-
AE		82	41	96	80	96
CP		82	41	96	80	96
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations flechées (b) - (c)</b>	-	-	-	-	-	-

*Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.*

<b>Autofinancement des opérations flechées (d)</b>		1 030	514	1 200	1 000	1 200
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes flechées (e)</b>	-	1 030	514	1 200	1 000	1 200
<b>Position de financement des opérations flechées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	-	-	-	-	-	-



## Synthèse budgétaire et comptable

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Exécuté 2022	BR 2023	
Stocks initiaux	<b>1 Niveau initial de restes à payer</b>	47 501	51 774	
	<b>2 Niveau initial du fonds de roulement</b>	31 487	29 502	
	<b>3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	- 7 698	- 3 419	
	<b>4 Niveau initial de la trésorerie</b>	39 185	32 922	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-	-	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	39 185	32 922		
Flux de l'année	<b>5 Autorisations d'engagement</b>	185 798	186 387	
	<b>6 Résultat patrimonial</b>	7 475	2 025	
	<b>7 Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	13 809	12 657	
	<b>8 Variation du fonds de roulement</b>	- 1 985	- 4 141	
	<b>9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire</b>	SENS	-	
	<b>10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF</b>	SENS	473	607
	Variation des stocks	+ / -	476	607
	Charges sur créances irrécouvrables	-	- 3	-
	Produits divers de gestion courante	+	-	-
	<b>11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie</b>	SENS	3 333	4 217
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	5 452	6 897
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	- 2 610	- 3 302
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	6 416	8 117
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	- 5 925	- 7 495
	<b>12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>	-	5 791	- 8 965
	12.a Recettes budgétaires		175 734	183 237
	12.b Crédits de paiement ouverts		181 525	192 202
<b>13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>		472	-	
<b>14 Variation de la trésorerie = 12 - 13</b>	-	6 263	- 8 965	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-	-	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-	6 263	- 8 965	
<b>15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13</b>		4 278	4 824	
<b>16 Restes à payer</b>		4 273	- 5 816	
Stocks finaux	<b>17 Niveau final de restes à payer</b>	51 774	45 959	
	<b>18 Niveau final du fonds de roulement</b>	29 502	25 361	
	<b>19 Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	- 3 419	1 405	
	<b>20 Niveau final de la trésorerie</b>	32 922	23 956	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-	-	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	32 922	23 956	

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2023  
N° 2023-13**

**Approbation du budget initial de l'exercice 2024**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 8 décembre 2023,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié, relatif à l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment l'article 9-2°,

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177,

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** Le conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1485 ETPT, dont 1422 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 63 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 191 161 372 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 121 171 426 € personnel
  - 59 718 946 € fonctionnement
  - 10 271 000 € investissement
- 192 520 562 € de crédits de paiement dont :
  - 121 171 426 € personnel
  - 58 629 136 € fonctionnement
  - 12 720 000 € investissement
- 184 853 085 € de prévisions de recettes
- - 7 667 477 € de solde budgétaire

**Article 2 :** Le conseil d'administration approuve les prévisions comptables suivantes :

- - 7 667 477 € de variation de trésorerie
- 2 486 372 € de résultat patrimonial
- 12 286 372 € de capacité d'autofinancement
- - 7 898 045 € de variation de fonds de roulement

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

La Présidente

DocuSigned by:  
**PRADA BORDENAVE Emmanuelle**  
44323BD3284A403  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

# BUDGET INITIAL 2024

Tableau 1  
Autorisations d'emplois

## POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond PLF (a)	Hors plafond PLF (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT	1 422	63	1 485

Rappel du plafond d'emplois notifié par le responsable de programme en ETPT ( c ) : 1422

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI (a) doit être inférieure ou égale au plafond notifié par le responsable du programme chef de file du budget général de l'Etat ( c ).

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme (décomptant dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme) et des autres dépenses de personnel

En €	EMPLOIS SOUS PLAFOND LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND LFI		PLAFOND ORGANISME	
	ETPT	Dépenses de personnel (€) *	ETPT	Dépenses de personnel (€) *	ETPT	Dépenses de personnel (€) *
<b>TOTAL DES EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL ( 1 + 2 + 3 + 4 )</b>	<b>1 422</b>	<b>116 073 252</b>	<b>63</b>	<b>2 496 942</b>	<b>1 485</b>	<b>121 171 426</b>
<b>1 - TITULAIRES</b>	<b>737</b>	<b>70 666 916</b>			<b>737</b>	<b>70 666 916</b>
* Titulaires État	256	19 794 650			256	19 794 650
* Titulaires organisme (corps propre)	481	50 872 265			481	50 872 265
<b>2 - CONTRACTUELS</b>	<b>685</b>	<b>45 406 336</b>	<b>58</b>	<b>2 276 520</b>	<b>743</b>	<b>47 682 856</b>
* Contractuels de droit public	685	45 406 336	58	2 276 520	743	47 682 856
øCDI	472	36 389 504			472	36 389 504
øCDD	208	8 233 133	58	2 276 520	266	10 509 653
. Titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme (emplois et crédits inscrits sur le budget de l'organisme)	5	783 699	-	-	5	783 699
* Contractuels de droit privé	-	-	-	-	-	-
øCDI	-	-			-	-
øCDD	-	-	-	-	-	-
<b>3 - CONTRATS AIDES</b>			<b>5</b>	<b>220 422</b>	<b>5</b>	<b>220 422</b>
<b>4 - AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL (autres agents rémunérés à l'acte, à la tâche, prestations sociales, allocations diverses, impôts et taxes associés...)</b>						<b>2 601 233</b>

\* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE=CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par l'organisme et décomptant le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme mais en fonction dans une autre entité

(Mises à disposition sortantes - ETPT et dépenses de personnel inclus dans le précédent tableau)

EMPLOIS EN FONCTION DANS UNE AUTRE ENTITE, REMUNERES PAR L'ORGANISME ET DECOMPTEES DANS SON PLAFOND	
ETPT **	Dépenses de personnel (€) **
EMPLOIS REMUNERES PAR L'ORGANISME ( 5 + 6 )	5,9 453 137
5 - EMPLOIS REMBOURSES A L'ORGANISME	5,9 453 137
6 - EMPLOIS NON REMBOURSES A L'ORGANISME	- -

\*\* Nombre d'emplois en ETPT décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de personnel du budget de l'organisme.

Pour information : tableau détaillé des emplois rémunérés par d'autres personnes morales et ne décomptant pas dans le plafond des autorisations d'emplois de l'organisme  
(Mise à disposition entrantes)

EMPLOIS EN FONCTION DANS L'ORGANISME NON REMUNERES PAR LUI ET NON DECOMPTEES DANS SON PLAFOND D'AUTORISATION D'EMPLOIS	
ETPT ***	Dépenses de fonctionnement (€) ***
EMPLOIS REMUNERES PAR D'AUTRES PERSONNES MORALES ( 7 + 8 )	0,00 0
7 - EMPLOIS REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,92 29 311 €
8 - EMPLOIS NON REMBOURSES PAR L'ORGANISME	0,00 0

\*\*\* Nombre d'emplois en ETPT non décomptés dans le plafond d'autorisation d'emplois de l'organisme soumis au vote de l'organe délibérant et dépenses afférentes relevant de l'enveloppe de fonctionnement du budget de l'organisme.

# BUDGET INITIAL 2024

Tableau 2  
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES									RECETTES				
En k€	Exécution 2022		BI 2023		BR 2023		BI 2024		Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
<b>Personnel (1)+(2)</b>	<b>118 876</b>	<b>118 876</b>	<b>117 571</b>	<b>117 571</b>	<b>118 201</b>	<b>118 201</b>	<b>121 171</b>	<b>121 171</b>	<b>175 220</b>	<b>181 003</b>	<b>182 037</b>	<b>183 853</b>	<b>Recettes Globalisées</b>
Masse salariale hors CAS (1)	100 776	100 776	98 819	98 819	99 184	99 184	101 825	101 825	<b>90 604</b>	<b>86 956</b>	<b>93 723</b>	<b>90 894</b>	<b>SCSP + Mesures conjoncturelles</b>
<i>dont CDD RPG Ilôts</i>	1 925	1 925	2 063	2 063	1 962	1 962	2 277	2 277	84 343	83 728	83 755	84 450	<i>dont SCSP historique</i>
<i>dont assèchement dettes IS et ISS</i>	4 956	4 956			-	-			<b>6 260</b>	<b>3 228</b>	<b>9 968</b>	<b>6 444</b>	<b>Mesures conjoncturelles</b>
<i>dont augmentation du point d'indice</i>	1 299	1 299			-	-			4 339		-	-	<i>dont compensation dettes IS et ISS</i>
<i>dont Oeuvres sociales</i>	1 428	1 428	1 797	1 797	1 600	1 600	1 797	1 797			4 000	-	<i>dont amendement</i>
Charges de pensions civiles (2)	18 100	18 100	18 752	18 752	19 017	19 017	19 346	19 346	1 342	3 228	3 228	5 800	<i>dont compensation du point d'indice</i>
											3 589	644	<i>dont compensation TVA</i>
									16		-	-	<i>dont MESRI (loi de programmation recherche)</i>
									564		-	-	<i>dont accompagnement FAIRH</i>
											(849)		<i>dont reprise en gestion</i>
									<b>3 448</b>	<b>4 300</b>	<b>5 054</b>	<b>10 359</b>	<b>Autres subventions</b>
									2 364	2 000	2 719	9 615	<i>dont subventions Etat</i>
									1 056	116	2 246	310	<i>dont subventions collectivités territoriales</i>
									27	2 185	89	434	<i>dont autres subventions</i>
									<b>31 139</b>	<b>26 400</b>	<b>26 702</b>	<b>28 262</b>	<b>Chiffre d'affaires (hors grands projets)</b>
									9 126	7 500	6 734	6 460	<i>dont grand public</i>
									6 214	3 900	5 526	8 551	<i>dont marché professionnel</i>
									15 799	15 000	14 442	13 251	<i>dont marché défense espace</i>
													<i>dont divers</i>
<b>Fonctionnement</b>	<b>50 025</b>	<b>52 865</b>	<b>56 931</b>	<b>60 981</b>	<b>54 686</b>	<b>61 001</b>	<b>59 719</b>	<b>58 629</b>	<b>38 126</b>	<b>39 411</b>	<b>38 259</b>	<b>40 600</b>	<b>Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>
<i>dont fonctionnement courant</i>	23 123	22 466	27 000	27 000	27 000	29 000	24 618	24 618	10 019	10 811	10 791	10 500	<i>dont Registre parcellaire graphique</i>
<i>dont sous traitance courante</i>	2 012	3 695			-	-	3 799	3 799	7 734	2 700	2 707	-	<i>dont GEOMAPS</i>
<i>dont surcoût TVA</i>							644	644	11 773	14 800	18 528	16 261	<i>dont GEOMAPSV2</i>
<i>dont surcoût TVA</i>							7 640	382			-	2 500	<i>dont GEOMAPSV3</i>
<i>dont loyer Toulouse</i>									5 193	3 900	2 433	3 064	<i>dont T-rex</i>
<b>dont Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>									3 407	7 200	3 800	8 275	<i>dont Artificialisation des sols</i>
<i>dont GEOMAPS</i>	1 342	6 796	437	807	-	-	-	-					
<i>dont GEOMAPS V2</i>	11 158	9 170	12 402	15 909	13 934	15 479	12 366	15 883					
<i>dont GEOMAPS V3</i>													
<i>dont T-rex</i>	3 350	3 377	3 386	3 386	3 432	3 432	230	1 952					
<i>dont sous-traitance Artificialisation des sols</i>	832	331	1 501	1 774	2 857	2 181	3 115	3 149					
<b>dont nouveaux grands projets</b>									<b>1 082</b>	<b>1 200</b>	<b>3 035</b>	<b>290</b>	<b>Autres produits</b>
<i>dont jumeaux numériques</i>									<b>10 822</b>	<b>22 735</b>	<b>15 264</b>	<b>13 448</b>	<b>Dotation d'investissement</b>
<i>dont RPCU</i>									7 750	15 735	8 962	10 195	<i>dont Lidar HD</i>
<i>dont BAN</i>							400	400	7 000				<i>Lidar HD Plan de relance</i>
<i>dont LIDAR HD</i>	7 357	6 514	10 905	10 805	4 967	9 209	2 225	3 120		14 035	7 515	6 520	<i>Lidar HD FTAP</i>
										500	400	2 450	<i>Lidar HD DGPR</i>
										250	1 300	1 225	<i>Lidar HD Autres financeurs</i>
<i>dont GEOPATEFORME</i>	850	516	1 300	1 300	2 495	1 700	4 682	4 682		2 500	2 500	-	<i>dont FTAP Géoplateforme</i>
<b>Investissement</b>	<b>16 898</b>	<b>9 784</b>	<b>10 000</b>	<b>12 000</b>	<b>13 500</b>	<b>13 000</b>	<b>10 271</b>	<b>12 720</b>	2 168	4 500	3 525	3 253	<i>dont PCRS</i>
<i>dont unité d'Impression villefranche</i>					461	-	100	400	904		278	-	<i>dont autres dotations (BAN)</i>
<i>dont rénovation bâtiments K et L =&gt; OFB</i>					-	-	-	-				-	<i>dont jumeaux numériques</i>
<i>dont sécurisation</i>					5	424	-	420				-	<i>dont inventaire forestier DOM</i>
<i>dont geoplateforme</i>	4 277	1 466		2 700	3 200	4 200	3 000	3 360					
<i>dont avion</i>	4 288	257		2 000	1 700	1 900	-	720					
<i>dont SIFAC</i>					50	-	350	400					
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>185 798</b>	<b>181 525</b>	<b>184 501</b>	<b>190 552</b>	<b>186 387</b>	<b>192 202</b>	<b>191 161</b>	<b>192 521</b>	<b>175 734</b>	<b>182 203</b>	<b>183 237</b>	<b>184 853</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent)</b>									<b>5 791</b>	<b>8 349</b>	<b>8 965</b>	<b>7 667</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit)</b>



**Tableau 3**  
**Dépenses par destination - Recettes par origine**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Budget	Dépenses							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
en k€	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Créer et valoriser des compétences connaissances et de l'innovation	17 533	17 533	1 268	1 237	98	212	18 899	18 983
Elaborer une description du territoire	49 365	49 365	16 613	16 223	2 571	10	68 549	65 599
Organiser la diffusion et le partage de données	18 237	18 237	5 093	4 973	4 407	7 549	27 736	30 760
Fournir des services pour accroître l'usage de données	9 257	9 257	1 907	1 862	196	424	11 360	11 543
Apporter un soutien au ministère de la défense	6 737	6 737	22 266	22 056	-	-	29 003	28 793
Pilotage et administration générale	20 042	20 042	12 572	12 277	2 999	4 524	35 613	36 843
<b>TOTAL</b>	<b>121 171</b>	<b>121 171</b>	<b>59 719</b>	<b>58 629</b>	<b>10 271</b>	<b>12 720</b>	<b>191 161</b>	<b>192 521</b>

**Tableau des recettes par origines (facultatif)**

Budget	Recettes							
	Recettes globalisées						Recettes fléchées	Total
en k€	SCSP	Autres subventions	Chiffre d'affaires	Autres produits	Grands projets	Dotation		
Répondre aux besoins des politiques publiques Gestion du territoire		10 161	1 612		18 775	8 970		39 518
Répondre aux besoins des politiques publiques Espace, Recherche, et Innovation		40	3 278			-	1 000	4 318
Répondre aux besoins des politiques publiques Défense et Sécurité			13 251		21 825			35 076
Répondre aux autres besoins des politiques publiques		135	1 842			3 253		5 230
Fournir des produits et des prestations aux professionnels		23	1 819	290		1 225		3 357
Fournir des produits et des prestations au Grand Public			6 460					6 460
Subvention pour charges de service public	90 894							90 894
<b>TOTAL</b>	<b>90 894</b>	<b>10 359</b>	<b>28 262</b>	<b>290</b>	<b>40 600</b>	<b>13 448</b>	<b>1 000</b>	<b>184 853</b>

**Tableau 4**  
**Tableau d'équilibre financier**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS (utilisation des financements)	Exécution 2021	BI 2022	BR1 2022	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	Exécution 2021	BI 2022	BR1 2022	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	FINANCEMENTS (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	-	13 448	107	5 791	8 349	8 965	7 667	25 351	-	-	-	-	-	-	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (b1)															Nouveaux emprunts (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)** (décaissements de l'exercice)	11 601	13 153	12 998	13 908	14 438	15 000	12 598	11 567	13 153	12 998	13 205	14 438	15 000	12 598	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements non budgétaires (e1)	785			19				62			250				Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>12 386</b>	<b>26 601</b>	<b>13 105</b>	<b>19 718</b>	<b>22 787</b>	<b>23 965</b>	<b>20 266</b>	<b>36 980</b>	<b>13 153</b>	<b>12 998</b>	<b>13 455</b>	<b>14 438</b>	<b>15 000</b>	<b>12 598</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>Variation de trésorerie (ABONDEMENT) (I)=(2) - (1)</b>	<b>24 595</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>13 448</b>	<b>107</b>	<b>6 263</b>	<b>8 349</b>	<b>8 965</b>	<b>7 667</b>	<b>Variation de trésorerie (PRELEVEMENT) (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (d) (non fléchée)</i>	24 595	-	-	-	-	-	-	-	13 448	107	6 263	8 349	8 965	7 667	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (d) (non fléchée)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>36 980</b>	<b>26 601</b>	<b>13 105</b>	<b>19 718</b>	<b>22 787</b>	<b>23 965</b>	<b>20 266</b>	<b>36 980</b>	<b>26 601</b>	<b>13 105</b>	<b>19 718</b>	<b>22 787</b>	<b>23 965</b>	<b>20 266</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

# Budget initial 2024

**Tableau 5**  
**Opérations pour comptes de tiers**

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
TVA déductible	C 4456	TVA déductible	12 598	
TVA collectée	C 4457	TVA collectée par l'établissement		12 598
<b>TOTAL</b>			<b>12 598</b>	<b>12 598</b>

*(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"*

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

# BUDGET INITIAL 2024

Tableau 6  
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	PRODUITS	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
<b>Personnel</b>	<b>112 354</b>	<b>117 571</b>	<b>112 201</b>	<b>115 171</b>	<b>SCSP + mesures conjoncturelles</b>	<b>84 343</b>	<b>83 728</b>	<b>93 723</b>	<b>90 894</b>
dont masse salariale hors CAS	94 254	98 819	93 184	95 825	dont SCSP historique	84 343	83 728	83 755	84 450
<i>dont CDD RPG Ilôts</i>		2 063	1 962	2 277	<i>dont SCSP mesure nouvelle "Sécurisation Géoportail"</i>				
<i>dont œuvres sociales</i>	1 392	1 797	1 600	1 797					
dont charges de pensions civiles	18 100	18 752	19 017	19 346	<b>Mesures conjoncturelles</b>	6 260	3 228	9 968	6 444
					<i>dont compensation du point d'indice</i>	1 342	3 228	3 228	5 800
					<i>dont compensation amendement parlementaire</i>			4 000	-
					<i>dont compensation dette IS</i>	4 339			
					<i>dont compensation MESRI</i>	16			
					<i>dont accompagnement FAIRH</i>	564			
					<i>dont compensation TVA</i>			3 589	644
					<i>dont reprise de gestion</i>			849	
					<b>Autres subventions</b>	<b>6 262</b>	<b>9 171</b>	<b>10 806</b>	<b>12 697</b>
					<i>dont subventions Etat</i>	4 540	6 732	7 404	11 291
					<i>dont subventions collectivités territoriales</i>	212	106	2 113	406
					<i>dont autres subventions</i>	918	1 133	89	
					<i>dont recettes fléchées</i>	592	1 200	1 200	1 000
<b>Fonctionnement autre que les charges de personnel</b>	<b>58 544</b>	<b>60 174</b>	<b>70 800</b>	<b>60 930</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>65 310</b>	<b>63 350</b>	<b>62 325</b>	<b>62 877</b>
<i>dont fonctionnement courant et sous-traitance courante</i>	31 469	27 000	35 000	30 718	<i>dont grand public</i>	8 833	7 430	6 734	6 460
<i>dont surcoût TVA</i>			3 799	644	<i>dont marché professionnel</i>	4 810	3 200	5 911	7 955
<i>dont loyer Toulouse</i>				382	<i>dont marché défense espace</i>	11 119	16 000	16 481	16 719
					<i>dont divers</i>				
<i>dont sous traitance Géomaps</i>	6 964		-	-	<i>dont RPG</i>	10 553	10 811	10 791	10 500
<i>dont sous-traitance Géomaps v2</i>	10 248	15 909	15 479	15 883	<i>dont Geomaps</i>	10 844			-
<i>dont sous-traitance Géomaps v3</i>					<i>dont Geomaps v2</i>	11 926	15 909	15 479	15 883
<i>dont sous traitance T-Rex</i>	3 350	3 386	3 432	1 952	<i>dont Geomaps v3</i>				-
<i>dont LIDAR HD</i>	6 071	10 805	9 209	3 120	<i>dont T-Rex</i>	4 021	5 000	3 432	1 952
<i>dont BAN</i>				400					
<i>dont artificialisation des sols</i>	441	1 774	2 181	3 149	<i>dont BAN</i>				400
<i>dont géoplateforme</i>		1 300	1 700	4 682	<i>dont artificialisation des sols</i>	3 203	5 000	3 498	3 008
<i>Autres charges</i>					<b>Autres produits</b>	<b>1 067</b>	<b>1 200</b>	<b>3 035</b>	<b>290</b>
<b>Charges non décaissables</b>	<b>13 418</b>	<b>12 800</b>	<b>15 359</b>	<b>14 800</b>	<b>Produits non encaissables</b>	<b>28 548</b>	<b>29 392</b>	<b>30 496</b>	<b>26 630</b>
<i>dont dotation aux amortissements</i>	12 010	12 500	12 417	12 500	<i>dont stocks et production immobilisée</i>	21 502	25 892	25 769	21 630
<i>dont dotation aux provisions</i>	1 405	300	2 000	2 300	<i>dont quote part de subv d'investissement et produit des amort neutralisés</i>	2 149	3 000	3 000	3 000
<i>dont valeur comptable des actifs cédés</i>	2		942		<i>dont reprise de provisions</i>	4 896	500	1 727	2 000
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>184 315</b>	<b>190 545</b>	<b>198 361</b>	<b>190 902</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>191 790</b>	<b>190 070</b>	<b>200 385</b>	<b>193 388</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>7 475</b>	<b>-</b>	<b>2 024,921</b>	<b>2 486</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>-</b>	<b>475</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>191 790</b>	<b>190 545</b>	<b>200 385</b>	<b>193 388</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>191 790</b>	<b>190 545</b>	<b>200 385</b>	<b>193 388</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

## Calcul de la capacité d'autofinancement

	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>7 475</b>	<b>- 475</b>	<b>2 025</b>	<b>2 486</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	13 415	12 800	14 417	14 800
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	(4 896)	500	1 727	2 000
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	2	-	942	-
- produits de cession d'éléments d'actifs	- 38			
- quote-part des reprises au résultat des financements rattachés à des actifs	- 2 149	- 3 000	- 3 000	- 3 000
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>13 809</b>	<b>8 825</b>	<b>12 657,089</b>	<b>12 286,372</b>

## Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024	RESSOURCES	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>13 809</b>	<b>8 825</b>	<b>12 657</b>	<b>12 286</b>
<b>Investissements</b>	<b>31 393</b>	<b>37 892</b>	<b>38 769</b>	<b>34 350</b>	Financement de l'actif par l'État	11 443	14 530	18 159	10 912
<i>dont investissements de production</i>	10 275	12 000	13 000	12 720	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	4 115	4 362	3 811	3 253
<i>dont production immobilisée</i>	21 118	25 892	25 769	21 630	Autres ressources	41		2	
<i>dont bâtiments administratifs mis à disposition</i>					Financements des actifs mis à disposition des etbs- Etat				
<b>Acquisition d'immobilisation financières</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	Augmentation des dettes financières				
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>31 393</b>	<b>37 892</b>	<b>38 769</b>	<b>34 350</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>29 408</b>	<b>27 718</b>	<b>34 628</b>	<b>26 452</b>
<b>Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>1 985</b>	<b>10 175</b>	<b>4 141</b>	<b>7 898</b>

## Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Exécution 2022	BI 2023	BR 2023	BI 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-1 985	-10 175	(4 140,890)	-7 898
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	4 278	-1 826	4 824	231
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	-6 263	-8 349	-8 965,256	-7 667
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	29 502	16 720	25 361	17 463
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-3 419	-14 010	1 405	1 174
Niveau de la TRESORERIE	32 922	30 729	23 956	16 289

<b>Trésorerie disponible en nombre de jours de fonctionnement</b>	<b>70</b>	<b>63</b>	<b>48</b>	<b>34</b>
---	-----------	-----------	-----------	-----------

# Budget initial 2024

Tableau 7  
Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

En k€	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	23 956	41 729	30 353	22 967	44 099	32 177	30 478	46 023	37 309	27 545	16 802	12 824	- 20 492
<b>ENCAISSEMENTS</b>													184 853
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	<b>29 937</b>	<b>2 799</b>	<b>2 372</b>	<b>31 200</b>	<b>2 492</b>	<b>3 163</b>	<b>30 590</b>	<b>5 167</b>	<b>3 062</b>	<b>2 419</b>	<b>10 856</b>	<b>6 747</b>	<b>130 804</b>
Subvention pour charges de service public compensation de TVA	28 157			28 157			28 157				5 778		90 250
Autres financements de l'État	801	801	801	801	801	801	801	801	801	801	801	801	644
Autres financements publics	-	24	-	42	-	38	-	280	243	300	277	538	644
Ressources propres	979	1 973	1 571	2 199	1 691	2 323	1 631	4 086	2 018	1 318	4 000	4 764	9 615
<b>recettes budgétaires -Grands Projets et appui aux politiques publiques</b>	<b>5 401</b>	<b>1</b>	<b>4 415</b>	<b>3 884</b>	<b>951</b>	<b>11 242</b>	<b>403</b>	<b>386</b>	<b>1 811</b>	<b>3 464</b>	<b>192</b>	<b>21 898</b>	<b>54 049</b>
RPG			3 000			3 000						4 500	10 500
GEOMAPS V2	4 126			2 519	503	4 180	403		304			4 227	16 261
GEOMAPS V3												2 500	2 500
TREX			93	1 323	0	924			93			632	3 064
ARTIFICIALISATION DES SOLS	863				35	3 138				3 300	97	842	8 275
LIDAR HD			1 225						1 100			7 870	10 195
FTAP GEOPLATEFORME													-
PCRS	413	1	98	42	413	-	-	386	314	164	95	1 327	3 253
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>225</b>	<b>745</b>	<b>645</b>	<b>2 178</b>	<b>861</b>	<b>544</b>	<b>1 651</b>	<b>1 062</b>	<b>1 162</b>	<b>1 180</b>	<b>1 150</b>	<b>1 196</b>	<b>12 598</b>
Emprunts : encaissements en capital													
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>	<b>225</b>	<b>745</b>	<b>645</b>	<b>2 178</b>	<b>861</b>	<b>544</b>	<b>1 651</b>	<b>1 062</b>	<b>1 162</b>	<b>1 180</b>	<b>1 150</b>	<b>1 196</b>	<b>12 598</b>
- TVA encaissée	225	745	645	2 178	861	544	1 651	1 062	1 162	1 180	1 150	1 196	12 598
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements													-
- Autres encaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													-
<b>A. TOTAL</b>	<b>35 564</b>	<b>3 545</b>	<b>7 433</b>	<b>37 261</b>	<b>4 305</b>	<b>14 949</b>	<b>32 644</b>	<b>6 615</b>	<b>6 035</b>	<b>7 063</b>	<b>12 198</b>	<b>29 840</b>	<b>197 451</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													192 521
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>15 715</b>	<b>11 679</b>	<b>12 841</b>	<b>12 361</b>	<b>11 930</b>	<b>13 871</b>	<b>12 345</b>	<b>13 019</b>	<b>13 683</b>	<b>14 274</b>	<b>13 335</b>	<b>18 280</b>	<b>163 334</b>
Personnel	9 843	9 843	9 843	9 843	9 843	9 843	9 843	9 843	9 843	9 843	9 843	12 900	121 171
Fonctionnement	5 029	784	2 125	1 304	852	3 105	1 191	1 584	2 337	2 077	1 964	3 432	25 780
Investissement	733	996	669	764	944	704	855	1 363	1 262	1 998	1 285	1 148	12 720
Impôts	111	57	204	451	292	220	457	230	242	357	243	800	3 663
<b>Dépenses liées aux grands projets</b>	<b>1 851</b>	<b>2 496</b>	<b>1 333</b>	<b>1 591</b>	<b>3 434</b>	<b>2 233</b>	<b>3 103</b>	<b>1 248</b>	<b>953</b>	<b>2 352</b>	<b>1 691</b>	<b>6 900</b>	<b>29 186</b>
Personnel													-
Fonctionnement													-
GEOMAPS V2	1 086	1 599	536	757	2 513	1 267	2 166	477		1 150	880	3 454	15 883
TREX	163	163	163	163	163	163	163	163	163	163	163	162	1 952
ARTIFICIALISATION	123	159		137	136	153	126		287	500	158	1 369	3 149
BAN												400	400
LIDAR HD	89	185	245	145	232	260	258	219	113	150	100	1 125	3 120
GEOPLATEFORME	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	390	4 682
Investissement													-
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>225</b>	<b>745</b>	<b>645</b>	<b>2 178</b>	<b>861</b>	<b>544</b>	<b>1 651</b>	<b>1 062</b>	<b>1 162</b>	<b>1 180</b>	<b>1 150</b>	<b>1 196</b>	<b>12 598</b>
Emprunts : remboursements en capital													
<b>Opérations gérées en comptes de tiers :</b>	<b>225</b>	<b>745</b>	<b>645</b>	<b>2 178</b>	<b>861</b>	<b>544</b>	<b>1 651</b>	<b>1 062</b>	<b>1 162</b>	<b>1 180</b>	<b>1 150</b>	<b>1 196</b>	<b>12 598</b>
- TVA décaissée	225	745	645	2 178	861	544	1 651	1 062	1 162	1 180	1 150	1 196	12 598
- Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements													-
- Autres décaissements d'opérations gérées en comptes de tiers													-
<b>B. TOTAL</b>	<b>17 791</b>	<b>14 921</b>	<b>14 819</b>	<b>16 129</b>	<b>16 226</b>	<b>16 648</b>	<b>17 099</b>	<b>15 330</b>	<b>15 799</b>	<b>17 807</b>	<b>16 176</b>	<b>26 376</b>	<b>205 119</b>
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	17 773	- 11 376	- 7 386	21 132	- 11 922	- 1 699	15 545	- 8 715	- 9 764	- 10 743	- 3 978	3 465	(I) ou (II)*
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>41 729</b>	<b>30 353</b>	<b>22 967</b>	<b>44 099</b>	<b>32 177</b>	<b>30 478</b>	<b>46 023</b>	<b>37 309</b>	<b>27 545</b>	<b>16 802</b>	<b>12 824</b>	<b>16 289</b>	

BUDGET INITIAL 2024

**Tableau 8**  
**Opérations liées aux recettes flechées**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2021 non dénouées	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Position de financement des opérations flechées en début d'exercice (a)</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Recettes flechées (b)</b>	-	<b>1 030</b>	<b>514</b>	<b>1 200</b>	<b>1 000</b>	<b>1 200</b>
Etat		330	514	1 200	1 000	1 200
Collectivités						
Europe		700				
<b>Subvention D'investissement</b>						
<b>Dépenses sur recettes flechées CP (c)</b>		<b>1 030</b>	<b>514</b>	<b>1 200</b>	<b>1 000</b>	<b>1 200</b>
<i>Personnel</i>						
AE=CP		866	432	1 009	841	1 009
<i>Fonctionnement</i>		-	-	-	-	-
AE		82	41	136	80	96
CP		82	41	136	80	96
<i>Investissement</i>		-	-	-	-	-
AE		82	41	96	80	96
CP		82	41	96	80	96
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations flechées (b) - (c)</b>	-	-	-	-	-	-

Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.

<b>Autofinancement des opérations flechées (d)</b>		<b>1 030</b>	<b>514</b>	<b>1 200</b>	<b>1 000</b>	<b>1 200</b>
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes flechées (e)</b>	-	<b>1 030</b>	<b>514</b>	<b>1 200</b>	<b>1 000</b>	<b>1 200</b>
<b>Position de financement des opérations flechées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	-	-	-	-	-	-



## Synthèse budgétaire et comptable

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Exécuté 2022	BR 2023	BI 2024	
Stocks initiaux	<b>1</b> Niveau initial de restes à payer	47 501	51 774	45 959	
	<b>2</b> Niveau initial du fonds de roulement	31 487	29 502	25 361	
	<b>3</b> Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 7 698	- 3 419	1 405	
	<b>4</b> Niveau initial de la trésorerie	39 185	32 922	23 956	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-	-	-	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	39 185	32 922	23 956		
Flux de l'année	<b>5</b> Autorisations d'engagement	185 798	186 387	191 161	
	<b>6</b> Résultat patrimonial	7 475	2 025	2 486	
	<b>7</b> Capacité d'autofinancement (CAF)	13 809	12 657	12 286	
	<b>8</b> Variation du fonds de roulement	- 1 985	- 4 141	- 7 898	
	<b>9</b> Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	SENS	-	-	
	<b>10</b> Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS	473	607	500
	Variation des stocks	+ / -	476	607	500
	Charges sur créances irrécouvrables	-	- 3	-	-
	Produits divers de gestion courante	+	-	-	-
	<b>11</b> Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS	3 333	4 217	- 731
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	5 452	6 897	- 1 195
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	- 2 610	- 3 302	572
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	6 416	8 117	- 1 406
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	- 5 925	- 7 495	1 298
	<b>12</b> Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-	5 791	- 8 965	- 7 667
	12.a Recettes budgétaires		175 734	183 237	184 853
12.b Crédits de paiement ouverts		181 525	192 202	192 521	
<b>13</b> Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires		472	-	-	
<b>14</b> Variation de la trésorerie = 12 - 13	-	6 263	- 8 965	- 7 667	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		-	-	-	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-	6 263	- 8 965	- 7 667	
<b>15</b> Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13		4 278	4 824	- 231	
<b>16</b> Restes à payer		4 273	- 5 816	- 1 359	
Stocks finaux	<b>17</b> Niveau final de restes à payer	51 774	45 959	44 600	
	<b>18</b> Niveau final du fonds de roulement	29 502	25 361	17 463	
	<b>19</b> Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 3 419	1 405	1 174	
	<b>20</b> Niveau final de la trésorerie	32 922	23 956	16 289	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-	-	-	
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	32 922	23 956	16 289	

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale



**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2023  
N° 2023-14**

**Attribution de l'accord-cadre relatif à l'acquisition aéroportée  
et au prétraitement de données LIDAR**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 24 octobre 2023,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), et notamment le 6° de son article 9,

Vu l'avis de la commission des marchés du 17 novembre 2023,

**DELIBERE :**

**Article 1 :** L'accord-cadre relatif à l'acquisition aéroportée et au prétraitement de données LIDAR est attribué au groupement solidaire d'opérateurs économiques EUROSENSE / SINTEGRA / GEOFIT EXPERT, dont le mandataire est SINTEGRA.

**Article 2 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

DocuSigned by:  
**PRADA BORDENAVE Emmanuelle**  
44323BD3284A403...  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2023  
N° 2023-15**

**Conditions d'attribution des marchés publics  
de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)**

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 8 décembre 2023,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011 modifié relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment ses articles 9 et 11,

**DELIBERE :**

**Article 1**

Les marchés publics (y compris les accords-cadres) de l'établissement sont attribués dans les conditions suivantes.

**Article 2 – Commission des marchés et commission d'appel d'offres**

Il est créé au sein de l'établissement une commission des marchés et une commission d'appel d'offres chargées d'examiner les projets de marchés en vue de leur attribution.

**I.- Commission des marchés**

**1° Attributions**

La commission des marchés traite des marchés suivants :

Marchés de communication	≥ 150 000 € HT
Marchés de services	≥ 400 000 € HT
Marchés de fournitures ou travaux	≥ 1 000 000 € HT
Marchés subséquents d'un accord-cadre	≥ 400 000 € HT

Pour ces marchés, la commission examine et classe les offres reçues par l'établissement. Elle établit un rapport d'analyse et de classement des offres destiné au conseil d'administration ou au directeur général lorsque le marché entre dans les pouvoirs qui lui sont délégués en vertu de l'article 3 ci-dessous.

## 2° Composition

La commission des marchés est composée comme suit :

- d'une personnalité extérieure désignée par le président du conseil d'administration ; cette personnalité préside la commission ;
- d'un membre du conseil d'administration désigné par le conseil d'administration ;
- du directeur général ou son représentant ;
- du secrétaire général ou son représentant.

Sont invités à assister aux séances de la commission avec voix consultative :

- l'agent comptable ou son représentant ;
- le contrôleur budgétaire ou son représentant ;
- le directeur concerné ou son représentant ;
- le chef du service des achats et des marchés et le chef de département des marchés ou leur représentant ;
- un représentant du ministère des armées lorsqu'un marché intéressant ce ministère est à l'ordre du jour de la séance.

La liste des suppléants autorisés est fixée par le règlement intérieur de la commission.

Toute autre personne désignée par le président de la commission peut être entendue en raison de ses compétences.

Lorsqu'elle est saisie de marchés signalés par le ministère des armées comme comportant des informations sensibles du point de vue de la défense nationale, les personnes participant aux travaux de la commission sont habilitées à connaître des informations contenues dans les marchés concernés.

## 3° Quorum

La commission ne délibère valablement que si trois membres au moins disposant d'une voix délibérative sont présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

4° La commission adopte un règlement intérieur qui précise les modalités de son fonctionnement. Ce règlement est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

## II.- Commission d'appel d'offres

### 1° Attributions

La commission traite :

- les procédures adaptées soumises à une publication au BOAMP ;
- les marchés subséquents à un accord-cadre lorsque leur montant estimé est supérieur au seuil des procédures adaptées soumises à une publication au BOAMP ;
- les procédures formalisées ;
- toute autre procédure que le directeur général estime devoir faire l'objet d'un suivi particulier.

Pour ces procédures, elle est chargée :

- d'ouvrir les plis. Dans ce cadre, la commission siège en tant que « commission d'ouverture des plis »,
- d'émettre un avis sur le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse ou sur l'opportunité de déclarer la consultation sans suite ou infructueuse lorsque la procédure ne relève pas de la commission des marchés. Dans ce cadre, la commission siège en tant que « commission de classement des candidatures et des offres ».

### 2° Composition

Lorsqu'elle siège en formation d'ouverture des plis, la commission d'appel d'offres est composée de trois membres avec voix délibérative :

- le secrétaire général ou son représentant, président de la commission ;
- un rédacteur ou juriste-acheteur du service des achats et marchés ;
- l'agent prescripteur ou son représentant.

Lorsqu'elle siège en formation de classement des candidatures et des offres, la commission d'appel d'offres est composée de trois membres avec voix délibérative :

- le secrétaire général ou son représentant, président de la commission ;
- le directeur prescripteur ou son représentant ;
- le chef du service prescripteur ou son représentant.

L'agent comptable ou son représentant et, lorsque la commission examine un marché intéressant la défense, un représentant du ministère des armées sont invités à participer à ses travaux avec voix consultative.

La liste des suppléants autorisés est fixée par décision du directeur général.

Lorsqu'elle est saisie de marchés signalés par le ministère des armées comme comportant des informations sensibles du point de vue de la défense nationale, les personnes participant aux travaux de la commission sont habilitées à connaître des informations contenues dans les marchés concernés.

### 3° Quorum

La commission ne siège valablement qu'en présence de ses membres avec voix délibérative, présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

4° Les modalités de fonctionnement de la commission d'appel d'offres sont précisées par une décision du directeur général.

### **Article 3 - Délégation au directeur général à l'effet d'attribuer certains marchés**

Le conseil d'administration délègue au directeur général le pouvoir d'attribuer les marchés dans les limites suivantes, après avis de la commission d'appel d'offres et sur avis conforme de la commission des marchés lorsque le marché entre dans leurs champs de compétence.

Communication	< 500 000 € HT
Services	< 1 500 000 € HT
Travaux et fournitures	< 2 000 000 € HT
Marchés subséquents	Sans limite de montant mais à partir de 1 500 000 € HT, avec information a posteriori du conseil d'administration qui suit leur attribution
Marchés comportant des informations classifiées du point de vue de la défense nationale	Sans limite de montant

Ces seuils de délégation s'appliquent également aux décisions d'attribution des marchés « in house » lorsque l'IGN est l'adjudicateur.

En cas d'avis divergents entre la commission des marchés et le directeur général, le conseil d'administration reste seul compétent pour attribuer le marché, en connaissance de l'avis de la commission des marchés et de l'avis du directeur général.

Le conseil d'administration délègue au directeur général le pouvoir de confier au coordonnateur d'un groupement de commandes dont l'IGN est membre, l'attribution des marchés répondant aux besoins de l'institut, quel que soit leur montant.

Le directeur général rend compte annuellement au conseil d'administration des décisions d'attribution des marchés prises en vertu de ces délégations.

Le directeur général peut saisir le conseil d'administration pour délibérer d'un marché dont les enjeux lui semblent le justifier, indépendamment du montant du marché.

A titre exceptionnel, pour les marchés dont l'urgence d'exécution est indispensable au bon fonctionnement de l'établissement et qui nécessitent une délibération du conseil d'administration, alors que la plus proche réunion de celui-ci n'est pas prévue avant quinze jours, le directeur général peut saisir le conseil d'administration par voie de consultation écrite par messagerie électronique aux fins qu'il délibère sur l'attribution de ces marchés. Ceux-ci doivent avoir fait l'objet du rapport d'analyse et de classement de la commission des marchés. Cet avis est joint à la saisine électronique des membres du conseil. Les modalités de quorum et de majorité sont, en cas de consultation électronique, celles définies par l'article 8 du décret n°2011-1371 du 27 octobre 2011. Le décompte des votes est effectué sept jours calendaires à compter de la date de saisine des membres du conseil. L'absence de réponse des membres est réputée valoir approbation.

La délibération en résultant est ratifiée lors de la plus proche réunion du conseil suivant cette consultation.

**Article 4 :** la délibération n°2020-17 du 6 novembre 2020 relative aux conditions d'attribution des marchés et des accords-cadres conclus par l'IGN est abrogée.

**Article 5 :** la présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

DocuSigned by:  
**PRADA BORDENAVE Emmanuelle**  
44323BD3284A403...  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 DECEMBRE 2023

### N° 2023-16

#### Approbation de l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public EKITIA

Le Conseil d'administration de l'Institut national de l'information géographique et forestière, réuni le 24 novembre 2023,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, notamment son chapitre II relatif au statut des groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2012-91 du 26 janvier 2012 modifié relatif aux groupements d'intérêt public,

Vu le décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), notamment ses articles 9, 1° et 11,6°,

Vu le rapport présenté lors de la séance du conseil d'administration du 8 décembre 2023,

#### DELIBERE :

**Article 1 :** Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de l'IGN au groupement d'intérêt public EKITIA.

**Article 2 :** Les actes nécessaires à l'application de la présente délibération sont signés par le directeur général dans le cadre des compétences qui lui sont confiées par le 6° de l'article 11 du décret n 2011-1371 du 27 octobre 2011 et dans la limite des délégations qui lui ont été données par le Conseil d'administration. Ainsi, le directeur général a compétence pour signer notamment la convention constitutive du groupement.

**Article 3 :** La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'institut.

La Présidente

DocuSigned by:  
**PRADA BORDENAVE Emmanuelle**  
44323BD3284A403...  
Emmanuelle PRADA-BORDENAVE